



## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 juin 2016**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016.
- 10.04** Motion pour le 40e anniversaire de l'Association de baseball St-Léonard.
- 10.05** Motion pour le 40e anniversaire de l'Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- 10.06** Motion pour le 40e anniversaire de l'Association régionale de pétanque Bourassa.
- 10.07** Motion pour le 40e anniversaire du Cercle d'artisanat de Saint-Léonard.
- 10.08** Motion pour le 40e anniversaire du Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza.
- 10.09** Motion pour le 40e anniversaire du Club de l'âge d'or Sacra Famiglia.
- 10.10** Motion pour le 40e anniversaire du C.P.A. St-Léonard inc.
- 10.11** Motion pour le 40e anniversaire du Club philatélique de Saint-Léonard.

- 10.12** Motion pour le 40e anniversaire de la Ligue de tennis de Saint-Léonard.
- 10.13** Motion pour le 40e anniversaire du Mouvement fraternité multi-ethnique inc.
- 10.14** Motion pour le 30e anniversaire de l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal.
- 10.15** Motion pour le 25e anniversaire du Club Toastmasters de Saint-Léonard.
- 10.16** Motion pour le 20e anniversaire du Club d'âge d'or parc Delorme.
- 10.17** Motion pour le 20e anniversaire de la Maison de la famille de Saint-Léonard.
- 10.18** Motion pour le 10e anniversaire de Concertation Saint-Léonard.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **12 – Orientation**

- 12.01** Modifier la résolution numéro CA11 13 0197 concernant l'adhésion de l'arrondissement à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.
- 12.02** Adopter le Plan local de déplacements de l'arrondissement de Saint-Léonard.

### **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Octroi de contrat - Agrandissement du stationnement du parc Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro 201-153 - LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. – 127 981,55 \$.

- 20.02** Octroi de contrat - Fourniture et installation des panneaux signalétiques intérieurs et extérieurs pour l'aréna Martin-Brodeur - Contrat numéro 300-150 - ENSEIGNES CMD INC. – 12 633,34 \$.
- 20.03** Octroi de contrat - Organisation d'activités et d'animation générale de la fête des citoyens 2016 - Appel d'offres numéro 16-15234 - GROUPE ATEL INC. – 50 703,98 \$.
- 20.04** Octroi de contrat - Services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation et mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro SP-99A - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.) – 117 594,13 \$.
- 20.05** Accorder une aide financière non-récurrente de 500 \$ à l'Association des locataires de la Résidence Gérard-Poitras pour son 25e anniversaire de fondation.
- 20.06** Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière non récurrente totalisant la somme de 142 889 \$ à huit (8) organismes pour des projets de quartier dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de Montréal en 2017.
- 20.07** Octroi de contrat - Construction de la scène culturelle extérieure permanente au parc Wilfrid-Bastien - Contrat numéro 300-143 - CONSTRUCTION SOJO INC. – 1 355 267,81 \$.

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 avril 2016.
- 30.02** Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 avril 2016.
- 30.03** Adopter l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier de 2015 d'un montant de 2 280 700 \$.
- 30.04** Report des dépenses en immobilisations (PTI) 2015 non réalisées et autorisation de virements budgétaires nécessaires à la réaffectation d'une somme de 3 456 000 \$ provenant du surplus PTI 2015 et transférée en budget PTI additionnel en 2016 afin de poursuivre et réaliser les projets prévus.

- 30.05** Autoriser la vente à l'encan à juste prix de véhicules usagés et d'équipements ayant dépassé leur durée de vie ou étant devenus hors d'usage - LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE.

## **40 – Réglementation**

- 40.01** Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 1886-346 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement réservées aux personnes handicapées dans les stationnements privés et assurer leur pérennité; b) faciliter l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personne handicapée; c) assurer un éclairage extérieur minimal et maximal sur les terrains accessibles au public de façon à faciliter l'accès et augmenter le sentiment de sécurité.
- 40.02** Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et adoption du règlement numéro 1886-344 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) abroger l'article 5.13 relatif aux animaux prohibés; b) ajouter un matériau de revêtement extérieur autorisé en remplacement d'un matériau autre que de la maçonnerie solide pour un bâtiment résidentiel h1 ou h2; c) préciser les caractéristiques d'une clôture exigée sur un terrain commercial ou industriel, adjacent à un terrain résidentiel; d) remplacer, à la grille des usages et normes de la zone C01-05, l'application de la section 7.2.2.3 par l'application de la section 7.2.2.5 relative à l'affichage.
- 40.03** Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et adoption du second projet de règlement numéro 1886-345 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) permettre l'aménagement, en zone industrielle, de certains bureaux reliés à une activité industrielle à la mezzanine ou au 2e étage d'un bâtiment; b) uniformiser les dates permises d'installation de tous les types d'abris saisonniers.
- 40.04** Adoption du règlement numéro 1887-22 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887) afin de modifier les règles de stationnement lors de l'enlèvement de la neige.
- 40.05** Adoption du règlement numéro 2218-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (2218) afin de modifier certains tarifs relatifs à l'urbanisme.
- 40.06** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8685, rue Aétérna - Lot numéro 1 333 618 du cadastre du Québec.

- 40.07** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5540, rue De Foucauld (nouveau numéro civique) - Lot numéro 1 332 637 du cadastre du Québec.
- 40.08** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9055, rue Deschambault - Lot numéro 1 332 547 du cadastre du Québec.
- 40.09** Avis de motion - Règlement numéro 2205-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2205) afin d'en modifier sa composition.

## **51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016.

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mai 2016.
- 60.02** Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Avril 2016.
- 60.03** Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2015 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.
- 60.04** Dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 1886-343 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes.

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance.

**Dossier # : 1163071006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire de l'Association de baseball St-Léonard.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de baseball St-Léonard qui célèbre en 2016 son 40<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de baseball St-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de services de sports et de loisirs, en offrant une expérience enrichissante du baseball dans un milieu convivial et sécuritaire.

CONSIDÉRANT QUE l'Association de baseball St-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir la pratique sportive, et plus particulièrement celle du baseball, sur le territoire, tout en favorisant le développement de l'esprit sportif et de saines habitudes de vie chez les joueurs.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Association de baseball St-Léonard pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 13:53**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire de l'Association de baseball St-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.

À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire de l'Association du hockey mineur St-Léonard inc.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du hockey mineur St-Léonard inc. qui célèbre en 2016 son 40<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du hockey mineur St-Léonard inc. est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir la participation aux activités sportives sur le territoire, notamment en invitant la population léonardoise à pratiquer le hockey;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du hockey mineur St-Léonard inc. collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour favoriser le développement de saines habitudes de vie chez les joueurs, tout en encourageant la pratique sportive dans un environnement sécuritaire où règne l'esprit sportif.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Association du hockey mineur St-Léonard inc. pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 13:53**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire de l'Association du hockey mineur St-Léonard inc.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.

À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire de l'Association régionale de pétanque Bourassa.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de pétanque Bourassa qui célèbre en 2016 son 40<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de pétanque Bourassa est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de services de sports et de loisirs, en offrant une expérience enrichissante de la pétanque à la population Léonardoise;

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de pétanque Bourassa collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'organiser un tournoi de pétanque annuel dans un milieu sécuritaire où règne le respect.

**Il est recommandé que :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Association régionale de pétanque Bourassa pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 13:57**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire de l'Association régionale de pétanque Bourassa.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.  
À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire du Cercle d'artisanat de Saint-Léonard.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle d'artisanat de Saint-Léonard qui célèbre en 2016 son 40<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle d'artisanat de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de loisirs culturels, en favorisant la pratique d'un art artisanal auprès de la population léonardoise;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle d'artisanat de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir la pratique de l'artisanat au niveau récréatif afin de favoriser la transmission du savoir-faire et encourager les interactions sociales.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Cercle d'artisanat de Saint-Léonard pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 13:51**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire du Cercle d'artisanat de Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.

À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire du Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza qui a célébré en 2015 son 40<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en contribuant à l'épanouissement et au développement de l'interaction sociale d'hommes âgés de 55 ans et plus afin de conserver et d'améliorer leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir le vieillissement actif de qualité en mettant sur pied des activités telles que des ateliers de jeux de cartes, des activités de bocce et plusieurs sorties ainsi que des fêtes annuelles.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 14:02**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire du Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires  
 À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire du Club de l'âge d'or Sacra Famiglia.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Sacra Famiglia qui célèbre en 2016 son 40<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Sacra Famiglia est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour répondre aux besoins croissants de la population âgée en matière d'autonomie et de stimulation intellectuelle et physique;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or Sacra Famiglia collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir le vieillissement actif de qualité en mettant sur pied des activités telles que des cours de conditionnement physique et de danse en ligne, des soirées de bingo et de jeux de cartes ainsi que des fêtes annuelles.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Club de l'âge d'or Sacra Famiglia pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 13:49**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire du Club de l'âge d'or Sacra Famiglia.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.

À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire du C.P.A. St-Léonard inc.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le C.P.A. St-Léonard inc. qui a célébré à la fin de l'année 2015 son 40<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le C.P.A. St-Léonard inc. est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de services de sports et de loisirs, en enseignant le patinage artistique et en favorisant la participation de tous, des tout-petits aux adultes, incluant les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE le C.P.A. St-Léonard inc. collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir les bienfaits de l'activité physique et du sport, tout en encourageant les plus jeunes à évoluer et à se surpasser.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme C.P.A. St-Léonard inc. pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 13:58**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire du C.P.A. St-Léonard inc.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.

À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire du Club philatélique de Saint-Léonard.

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT que le Club philatélique de Saint-Léonard qui célèbre en 2016 son 40<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT que le Club philatélique de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de services de sports et de loisirs, en offrant un espace aux mordus de philatélie pour pratiquer leur passion;

CONSIDÉRANT que le Club philatélique de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir et développer la pratique de ce loisir sur le territoire, tout en favorisant l'interaction sociale entre ses membres.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Club philatélique de Saint-Léonard pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 13:52**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire du Club philatélique de Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.

À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire de la Ligue de tennis de Saint-Léonard.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de tennis de Saint-Léonard qui célèbre en 2016 son 40<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de tennis de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de services de sports et de loisirs en offrant à la population l'opportunité de pratiquer le tennis dans un cadre amical ou compétitif, que ce soit au niveau débutant, intermédiaire ou avancé;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de tennis de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir les bonnes habitudes de vie ainsi que la pratique de ce sport dans le respect et l'équité.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Ligue de tennis de Saint-Léonard pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 13:54**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire de la Ligue de tennis de Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.

À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire du Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement fraternité multi-ethnique inc. qui célèbre en 2016 son 40<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement fraternité multi-ethnique inc. est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour répondre aux besoins des individus et des familles issus des communautés ethnoculturelles vivant sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement fraternité multi-ethnique inc. collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard à lutter contre la faim et l'exclusion sociale. Il offre des activités d'éducation favorisant l'autonomie et la participation citoyenne des individus comme citoyens à part entière.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Mouvement fraternité multi-ethnique inc. pour ses 40 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 13:51**Signataire :**Steve BEAUDOIN  

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 40e anniversaire du Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.

À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 30e anniversaire de l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal qui célèbre en 2016 son 30<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard afin de répondre aux besoins d'intégration socioéconomique des immigrants et des minorités visibles et qu'il a su développer une expertise et un savoir-faire unique pour jouer un rôle primordial auprès de cette population;

CONSIDÉRANT QUE l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour fournir des services à la population immigrante dans l'Est de Montréal en transmettant des valeurs telles que l'intégrité, la loyauté et le respect.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal pour ses 30 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 30e anniversaire de l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.

À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 25e anniversaire du Club Toastmasters de Saint-Léonard.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Club Toastmasters de Saint-Léonard qui célèbre en 2016 son 25<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club Toastmasters de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de services à la population léonardoise en matière de développement des compétences en communication;

CONSIDÉRANT QUE le Club Toastmasters de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir la confiance en soi, le leadership et la prise de parole en public.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Club Toastmasters de Saint-Léonard pour ses 25 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 13:59**Signataire :**Steve BEAUDOIN  

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 25e anniversaire du Club Toastmasters de Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.

À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guyline CHAMPOUX, Saint-Léonard

Lecture :

Guyline CHAMPOUX, 24 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 20e anniversaire du Club d'âge d'or parc Delorme.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'âge d'or Parc Delorme qui célèbre en 2016 son 20<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'âge d'or Parc Delorme est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en contribuant à l'épanouissement et au développement de l'interaction sociale des personnes âgées de 55 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE le Club d'âge d'or Parc Delorme collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir le vieillissement actif de qualité en mettant sur pied des activités telles que des soirées de bingo et de jeux de cartes, du chant, des activités de marche et de conditionnement physique ainsi que des fêtes annuelles.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Club d'âge d'or Parc Delorme pour ses 20 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 14:00**Signataire :**Steve BEAUDOIN  

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 20e anniversaire du Club d'âge d'or parc Delorme.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.

À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 20e anniversaire de la Maison de la famille de Saint-Léonard.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille de Saint-Léonard qui célèbre en 2016 son 20<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour répondre aux besoins des familles et contribuer à leur qualité de vie, notamment en aidant à briser l'isolement et en outillant les parents;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir des valeurs telles que le partage et l'entraide, tout en favorisant l'intégration culturelle.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Maison de la famille de Saint-Léonard pour ses 20 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 14:02**Signataire :**Steve BEAUDOIN  

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 20e anniversaire de la Maison de la famille de Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.

À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim

**Dossier # : 1163071015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 10e anniversaire de Concertation Saint-Léonard.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire;  
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE Concertation Saint-Léonard qui célèbre en 2016 son 10<sup>e</sup> anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE Concertation Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard afin de rassembler des citoyens et des organismes qui désirent travailler à l'amélioration du mieux-être de la collectivité léonardoise;

CONSIDÉRANT QUE Concertation Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour mettre en place les conditions favorables à un climat d'harmonie, de confiance, de transparence et de respect afin de mobiliser le milieu autour d'enjeux précis.

**Il est recommandé :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à l'organisme Concertation Saint-Léonard pour ses 10 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-24 14:03**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division accueil et information
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour le 10e anniversaire de Concertation Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard organise, chaque année, une fête pour féliciter et remercier les bénévoles de ses organismes partenaires.

À l'hiver 2013, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, aujourd'hui la Direction des loisirs, de la culture et des communications, recevait de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social le mandat de développer et de mettre en place un programme pour souligner, cette fois-ci, les dates anniversaires des organismes partenaires de l'arrondissement, et ce, de façon à pouvoir reconnaître et célébrer leur nombre d'années d'engagement dans la communauté léonardoise.

L'objectif et les paramètres de ce programme de reconnaissance ont été approuvés par la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social, à sa réunion du 8 avril 2013.

Une fois par année, le conseil d'arrondissement honore donc les organismes partenaires qui célèbrent un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Les administrateurs de ces organismes sont alors invités à participer à une cérémonie de reconnaissance au cours de laquelle les membres du conseil d'arrondissement leur remettent une plaque honorifique pour un 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire ou un certificat encadré pour un 10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> anniversaire – les organismes qui célébreront un 30<sup>e</sup> ou un 40<sup>e</sup> anniversaire recevront une plaque en autant qu'il s'agisse d'une première reconnaissance dans le cadre du programme.

Le conseil d'arrondissement est aussi appelé à adopter une motion pour souligner chacun de ces anniversaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, quinze organismes partenaires répondent aux critères de ce programme. Dix organismes célèbrent leurs 40 ans :

- Association de baseball St-Léonard
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.
- Association régionale de pétanque Bourassa
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
- C.P.A. St-Léonard inc.
- Club philatélique de Saint-Léonard
- Ligue de tennis de Saint-Léonard
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.

Un organisme célèbre ses 30 ans :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal

Un organisme célèbre ses 25 ans :

- Club Toastmasters de Saint-Léonard

Deux organismes célèbrent leurs 20 ans :

- Club d'âge d'or parc Delorme
- Maison de la famille de Saint-Léonard

Un organisme célèbre ses 10 ans :

- Concertation Saint-Léonard

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'événement est également publié dans le bulletin d'information de l'arrondissement, *Le Léonardois*, ainsi que dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-20

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim



**Dossier # : 1163385002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution numéro CA11 13 0197 concernant l'adhésion de l'arrondissement à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

ATTENDU QU'en décembre 2015, le comité exécutif a adopté des modifications à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.  
IL EST RECOMMANDÉ:

De modifier la résolution numéro CA11 13 0197 concernant l'adhésion de l'arrondissement à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels afin de tenir compte des mesures révisées de cette Stratégie adoptées par le comité exécutif.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-26 16:51

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163385002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution numéro CA11 13 0197 concernant l'adhésion de l'arrondissement à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2005, le comité exécutif adoptait la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* qui constitue l'un des outils de mise en oeuvre du Plan d'urbanisme. Cette Stratégie municipale vise deux grands objectifs :

- Le maintien de la mixité sociale en encourageant le développement, dans les grands sites, d'une gamme diversifiée de logements pour répondre aux besoins de citoyens ayant des revenus variés, favorisant ainsi la création de communautés mixtes et inclusives.
- Le soutien de la production de logements abordables en facilitant la réalisation de logements sociaux et communautaires.

En juillet 2011, l'arrondissement adoptait une résolution d'adhésion à cette Stratégie en spécifiant son application aux projets résidentiels comportant plus de cent (100) unités, alors que la Stratégie de la Ville visait les projets de plus de deux cents (200) unités, et ce, afin d'obtenir une proportion de 15 % de logements sociaux et communautaires par projet.

En décembre 2015, la Ville de Montréal annonçait la mise en place de mesures révisées. Dorénavant, les projets visés par la Stratégie sont établis à cent (100) logements et plus, nécessitant une modification réglementaire à l'usage, la densité ou à la hauteur. De même, les modalités de contribution financière ont été modifiées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CE15 2254 en date du 9 décembre 2015 (1150601001) - Adopter les modifications à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Résolution numéro CA11 13 0197 en date du 4 juillet 2011 - Adhésion de l'arrondissement à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

**DESCRIPTION**

Afin de tenir compte des mesures révisées de la Stratégie d'inclusion de la Ville, l'arrondissement désire modifier sa résolution d'adhésion à la Stratégie.

À cet effet, il est précisé que les projets visés sont ceux de cent (100) unités et plus nécessitant une modification réglementaire à l'usage, à la densité ou à la hauteur. L'objectif de réalisation de 15 % des unités du projet en logement social et communautaire ainsi que 15 % d'unités abordables dans le projet privé est également spécifié.

Enfin, le taux de contribution financière est fixé à 20 % des unités du projet lorsqu'il ne sera pas souhaitable ou possible d'inclure des unités de logement social sur site ou hors site.

## **JUSTIFICATION**

Bien que la résolution de juillet 2011 du conseil d'arrondissement ne soit pas en conflit avec la Stratégie d'inclusion révisée, il est requis que l'arrondissement réitère son adhésion aux nouveaux termes de la Stratégie et précise ainsi son engagement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LAFOND  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-19

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1167281003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Planification des déplacements dans l'agglomération
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Adopter le Plan local de déplacements de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le Plan local de déplacements de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-26 10:23

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167281003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Planification des déplacements dans l'agglomération
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Adopter le Plan local de déplacements de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du 10<sup>e</sup> chantier du Plan de transport qui consiste à « Élaborer la planification locale des déplacements », la Ville de Montréal invite les arrondissements à planifier leurs besoins en matière de transport au sein de leur territoire. Ainsi, le Plan local de déplacements (PLD) est un instrument de planification et il représente la déclinaison locale du Plan de transport de Montréal, tout en ayant une cohérence avec les autres documents de planification de l'arrondissement.

Ce plan vise à évaluer les besoins en matière de déplacements sur le territoire. Il se veut également un processus qui doit tenir compte de la relation étroite entre le transport et l'aménagement du territoire, de la gestion des demandes ainsi que de l'organisation des divers modes de transport.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA15 13 0178 en date du 23 juin 2015 (GDD 1153385035) - Accepter la soumission de la compagnie CIMA+ S.E.N.C., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels dans l'élaboration d'un Plan d'action local de déplacements, contrat numéro SP-85, au montant total de 56 107,80 \$. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution numéro CA15 13 0097 en date du 4 mai 2015 (GDD 1153385026) - Autoriser la modification du pointage d'un critère de sélection pour retenir les services professionnels

dans l'élaboration d'un Plan d'action local de déplacements - Contrat numéro SP-85.

Résolution numéro CA15 13 0062 en date du 7 avril 2015 (GDD 1153385020) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels dans l'élaboration d'un Plan d'action local de déplacements - Contrat numéro SP-85.

## **DESCRIPTION**

Le Plan local de déplacements est organisé en trois axes :

- Sécurité des déplacements et qualité de vie;
- Transports collectifs et actifs;
- Réseau routier et stationnement.

Sous forme de fiches, le PLD propose des pistes d'action permettant d'améliorer les conditions des déplacements des personnes et des marchandises, la sécurité dans les déplacements actifs des citoyens, la qualité de vie des résidents et de réduire l'impact des déplacements sur la santé publique et l'environnement tout en contribuant à la vitalité économique de l'arrondissement. Il est un plan d'action servant de référence et d'instrument de travail.

Il permet de définir pour chacune des actions identifiées les objectifs spécifiques à l'action et d'identifier les moyens de mise en œuvre à court, à moyen et à long terme pour chacune des actions. Plus d'une quarantaine d'objectifs sont visés par le PLD de Saint-Léonard.

## **JUSTIFICATION**

L'adoption du Plan local de déplacements est la dernière étape du processus. Elle permet de le rendre public et de confirmer l'adhésion de l'ensemble de l'administration locale aux principes énoncés dans le Plan.

Le PLD s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire de Saint-Léonard un arrondissement plus vert, en lien notamment avec le Plan d'action Municipalité amie des aînés, le Plan d'action local en accessibilité universelle, le Plan local de développement durable et le Plan d'adaptation aux changements climatiques de Saint-Léonard. De façon générale, le PLD de Saint-Léonard met de l'avant des actions concrètes permettant d'améliorer la mobilité sur le territoire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Plan local de déplacements s'inscrit dans la démarche amorcée par l'arrondissement dans le but d'améliorer ses performances en matière d'environnement et de développement durable. Avec des objectifs d'une collectivité au cœur du développement durable et d'une meilleure qualité de vie, ce plan vise à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels en favorisant l'aménagement de quartiers durables et de mesures d'apaisement de la circulation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un Plan de communication a été élaboré pour faire connaître la démarche d'élaboration du PLD. Deux consultations ont été tenues : l'une auprès des groupes communautaires et des partenaires au mois d'octobre 2015. La 2<sup>e</sup> consultation, le Forum citoyen, s'est tenu le 30 novembre 2015. Un sondage en ligne s'adressant aux citoyens afin de connaître leurs avis sur les enjeux identifiés, était disponible jusqu'au 12 décembre 2015. Une présentation du PLD sera réalisée le 6 juin prochain juste avant le dépôt du PLD en séance du conseil d'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Suivi annuel
- Révision quinquennale

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guillaume LONGCHAMPS, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie ROUSSELLE  
Agent(e) de recherche

### **ENDOSSÉ PAR**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises

Le : 2016-05-20



**Dossier # : 1163693008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Agrandissement du stationnement du parc Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro 201-153 - LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. - 127 981,55 \$.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'octroyer un contrat à la compagnie LES ENTREPRENEURS BUCARO INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement du stationnement du parc Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro 201-153, au montant total de 127 981,55 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-26 10:41

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163693008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Agrandissement du stationnement du parc Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro 201-153 - LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. - 127 981,55 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement a reçu plusieurs plaintes de citoyens à l'effet que le stationnement existant dans le parc Giuseppe-Garibaldi n'avait pas assez de cases pour y garer leurs véhicules, notamment aux périodes d'achalandage. Il a donc été demandé à la Direction des travaux publics d'octroyer un contrat pour agrandir le stationnement existant. Comme la valeur du contrat est supérieure à 100 000 \$, un appel d'offres public a été lancé afin d'obtenir des soumissions pour le contrat mentionné en objet. Ce projet est inscrit au PTI 2016 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision déléguée numéro D1163693005 en date du 29 avril 2016 (2163693005) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'agrandissement du stationnement du parc Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro 201-153.

**DESCRIPTION**

Cet appel d'offres a été lancé le 4 mai 2016. Dix-huit (18) compagnies se sont procuré les documents de soumission. Huit (8) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture le 20 mai 2016. Les entreprises suivantes ont déposé une proposition. Voici le résultat de l'analyse des soumissions :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>	<b>Conformité</b>
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	127 981,55 \$	Conforme
Les Entreprises Can-Du Ltée	138 465,54 \$	Conforme
H2L Excavation inc.	139 400,57 \$	Conforme
9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano)	142 695,47 \$	Conforme
4042077 Canada inc. (Aménagement De Sousa)	145 281,03 \$	Conforme
Excavation E.S.M. inc.	153 922,21 \$	Conforme
Les Constructions Berka inc.	190 124,96 \$	Conforme
Terrassement Ahuntsic inc.	219 458,53 \$	Conforme

Les huit (8) soumissions sont conformes.

Nous recommandons que le contrat numéro 201-153 "Agrandissement du stationnement du parc Giuseppe-Garibaldi" soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie LES ENTREPRENEURS BUCARO INC., pour un montant de 127 981,55 \$, taxes incluses.

Comme il s'agit de travaux concernant un stationnement dans un parc, ce contrat n'est pas visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et l'entreprise n'a pas à détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat. Malgré cela, l'entreprise détient une telle autorisation.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. n'est pas non plus rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Les coordonnées du soumissionnaire retenu sont les suivantes :

**Les Entrepreneurs Bucaro inc.**  
**10 441, rue Balzac**  
**Montréal-Nord (Québec) H1H 3L6**

- En 2015, le contrat pour la réfection du stationnement de l'aréna Roberto-Luongo a été accordé à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour un montant total de 461 241,18 \$.

Les résultats de l'appel d'offres pour la réfection du stationnement de l'aréna Roberto-Luongo, contrat numéro 102-148 sont présentés dans le tableau suivant :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	461 241,18 \$
GROUPE TNT INC.	461 745,35 \$
CONSTRUCTION SOTER INC.	467 373,38 \$
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	478 931,01 \$
4042077 CANADA INC. (AMÉNAGEMENT DE SOUSA)	484 133,28 \$
EXCAVATION PATRICE COUTURE INC.	488 271,81 \$
SALVEX INC.	491 633,10 \$
LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE	492 486,79 \$
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.	517 433,49 \$
CONSTRUCTION CYVEX INC.	527 575,43 \$
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.	544 222,67 \$
9052-1170 QUÉBEC INC. (LE GROUPE VESPO)	571 425,75 \$
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	608 830,34 \$

## **JUSTIFICATION**

Ces dépenses sont requises afin de mener à terme la programmation proposée du PTI 2016. Ces travaux sont rendus nécessaires afin d'améliorer l'offre en stationnement auprès des usagers du parc Giuseppe-Garibaldi.

Les travaux étaient estimés à 130 000,00 \$. L'écart entre le montant soumis et l'estimation est de - 1,6 %.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 127 981,55 \$, taxes incluses, (116 864,21 \$, taxes nettes, incluant contingences) sera assumée entièrement par l'arrondissement de Saint-Léonard.  
Provenance: Emprunt autorisé par le règlement 2220 (entité SIMON : 3216220)

Imputation: Parc Wilfrid-Bastien - réfection des terrains de tennis

### **Projet Sous-projet Crédit Contrat**

34614 1634614003 116 864,21 \$ 127 981,55\$

### **Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216220	801250	07165	57201	000000	0000	162154	00000	18515	00000

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 441299.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 27 juin 2016

Fin des travaux : 10 août 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été incluse dans les documents d'appel d'offres pour le contrat numéro 201-153.

L'adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes et il a bien fourni son attestation de revenu Québec. L'autorisation de conclure des contrats et sous contrats publics émise par l'Autorité des marchés financiers du Québec n'est pas requise dans ce type de projets.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard  
Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard  
Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Jean-François MARCHAND, 25 mai 2016  
Nathalie H HÉBERT, 24 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis LAFONTAINE  
Chargé de projets - Études techniques

**ENDOSSÉ PAR**

Daniel FLEURY  
Directeur DTP

Le : 2016-05-24



**Dossier # : 1167288001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Fourniture et installation des panneaux signalétiques intérieurs et extérieurs pour l'aréna Martin-Brodeur - Contrat numéro 300-150 - ENSEIGNES CMD INC. - 12 633,34 \$.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'octroyer un contrat à la compagnie ENSEIGNES CMD INC., le seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture et installation des panneaux signalétiques intérieurs et extérieurs pour l'aréna Martin-Brodeur, contrat numéro 300-150, au montant total de 12 633,34 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-25 08:14

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167288001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Fourniture et installation des panneaux signalétiques intérieurs et extérieurs pour l'aréna Martin-Brodeur - Contrat numéro 300-150 - ENSEIGNES CMD INC. - 12 633,34 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel fait suite à l'appel d'offres sur invitation lancé le 27 avril 2016 afin d'obtenir des prix d'entrepreneurs pour la fourniture et l'installation des panneaux de signalisation. L'arrondissement a prévu d'installer des panneaux de signalisation intérieurs et extérieurs pour la clientèle de l'aréna Martin-Brodeur afin de permettre une meilleure lecture d'information et d'orientation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision numéro D1160391001, en date du 28 avril 2016 (2160391001) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et installations des panneaux signalétiques intérieurs et extérieurs pour l'aréna Martin-Brodeur - Contrat numéro 300-150.

**DESCRIPTION**

Pour donner suite au processus d'appel d'offres sur invitation, l'arrondissement a reçu, en date du 12 mai 2016, une (1) seule soumission.  
Liste des soumissionnaires invités :

Groupe Bo concept  
ARIUM signalétique  
Enseignes CMD inc.

La firme de signalisation suivante a déposé une proposition. En voici le résultat :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (TX INCL)</b>	<b>CONFORME</b>
----------------------	--------------------------	-----------------

Enseignes CMD Inc.	12 633,34 \$	Conforme
--------------------	--------------	----------

## JUSTIFICATION

Dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation, une seule soumission a été déposée, l'estimé préliminaire pour le projet était de 22 000 \$. Le prix obtenu est de 50 % moins cher que l'estimé. Nous recommandons d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire conforme, soit Enseignes CMD inc.

L'adresse du soumissionnaire retenu est la suivante :

ENSEIGNES CMD INC.  
3615-B, rue Isabelle  
Brossard (Québec) J4Y 2R2.  
Téléphone : 450 465-1100  
Télécopieur : 450 465-1122  
M. Yannick Gautier

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Emprunt autorisé par le Règlement 2221

### PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

162901 1642514023 11 535.92 \$ 12 633.34 \$

### Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216221	801250	07141	57401	0000000	0000	162901	000000	22025	00000

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 440177**.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ouvertures des soumissions: 12 mai 2016  
Octroi du contrat: 6 juin 2016  
Début travaux d'installation: 4 juillet 2016  
Fin des travaux d'installation: 15 août 2016

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 14 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2119)

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal est incluse dans les documents d'appel d'offres sur invitation pour le contrat numéro 300-150.

Les validations requises voulant que l'adjudicataire recommandé ne fasse pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

La demande d'attestation fiscale est incluse dans les documents d'appel d'offres sur invitation.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 19 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe LETENDRE  
Charge(e) de projets - mécanique du bâtiment  
- stle

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-16

Sylvie A BRUNET  
Directeur des services administratifs



**Dossier # : 1161602008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Organisation d'activités et d'animation générale de la fête des citoyens 2016 - Appel d'offres numéro 16-15234 - GROUPE ATEL INC. - 50 703,98 \$.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

D'octroyer un contrat à la compagnie GROUPE ATEL INC., le seul soumissionnaire conforme, pour l'organisation d'activités et d'animation générale de la fête du citoyen 2016, appel d'offres numéro 16-15234, au montant total de 50 703,98 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-25 08:13

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161602008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Organisation d'activités et d'animation générale de la fête des citoyens 2016 - Appel d'offres numéro 16-15234 - GROUPE ATEL INC. - 50 703,98 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Fête du citoyen a été créée pour rassembler tous les citoyens de l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre d'une grande fête familiale. Elle vise trois objectifs : développer un sentiment d'appartenance à l'arrondissement, accueillir les familles et les nouveaux résidents et favoriser la promotion des activités et des services offerts par l'arrondissement et les organismes partenaires. Cette fête accueille à chaque année plus de 10 000 personnes sur le site.

Soucieux d'accroître et de diversifier la gamme de services offerts à la population sur son territoire, l'arrondissement de Saint-Léonard a donné comme mandat à sa Direction des loisirs, de la culture et des communications de réaliser la 22<sup>e</sup> édition de la Fête du citoyen le dimanche 11 septembre au parc Wilfrid-Bastien.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 13 avril dernier pour l'organisation d'activités et d'animation générale de la fête des citoyens 2016.

Lors de la rencontre du 24 mai 2016, les membres de la Commission des loisirs, des sports et des affaires culturelles et du développement social ont recommandé l'octroi du contrat au GROUPE ATEL INC.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA16 13 0075 en date du 4 avril 2016 (1161602001) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour l'organisation d'activités et d'animation générale de la fête du citoyen 2016 - Appel d'offres numéro 16-15234.

Résolution numéro CA15 13 0171 en date du 6 juillet 2015 (1154227011) - Soumission - Organisation de la fête des citoyens pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 15-14507 - GROUPE ATEL INC. - 48 289,50 \$.

**DESCRIPTION**

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci par le comité de sélection, le Service de l'approvisionnement recommande à l'arrondissement d'accepter la soumission de la compagnie GROUPE ATEL INC., appel d'offres numéro 16-15234, au montant total de 50

703,98 \$ (taxes incluses). Les informations concernant le processus de l'appel d'offres se retrouvent à l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ladite somme est imputable au poste budgétaire suivant :

2432.0010000.**305129.07101.54506.014415**.000000.00000.00000.00000.00000  
Services techniques - Sport, culture et événements publics de la Division des sports, des loisirs et du développement social de la Direction des loisirs, de la culture et des communications

Demande d'achat Simon : **438991**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rencontres de coordination de juin à septembre 2016.  
Fête du citoyen le dimanche 11 septembre 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Linda JOLY)

Certification de fonds :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo A BÉLANGER  
Chef de division par intérim

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-17

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim



**Dossier # : 1160512014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation et mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro SP-99A - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.) - 117 594,13 \$.

**IL EST RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT :**

D'octroyer un contrat à la compagnie LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.), le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation et mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi, contrat numéro SP-99A, au montant total de 117 594,13 \$ soit 106 903,75 \$, le prix de la soumission augmenté de 10 690,38 \$ représentant le montant des contingences de 10 %.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**IL EST RECOMMANDÉ AU COMITÉ EXÉCUTIF :**

D'autoriser un virement de crédits entre le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville Centre et l'arrondissement de Saint-Léonard d'un montant total de 75 605,26 \$, taxes incluses, dans le cadre du volet accessibilité universelle pour la mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-26 10:47

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160512014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation et mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro SP-99A - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.) - 117 594,13 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel fait suite à l'appel d'offres public modifié lancé le 5 avril 2016 afin obtenir des prix pour des services professionnels en ingénierie et architecture dans le but de concevoir les plans et devis ainsi que d'effectuer la surveillance des travaux pour la rénovation et la mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi.

Ce projet regroupe, dans un premier volet, l'ajout d'un ascenseur conformément au programme d'accessibilité universelle des immeubles de la Ville de Montréal et entièrement financé par ce programme et, dans un deuxième volet, la réfection du revêtement extérieur du pavillon entièrement financé par l'arrondissement à même son PTI. L'arrondissement de Saint-Léonard désire unifier ces deux projets puisque la construction d'un ascenseur en façade du bâtiment viendra altérer de façon majeure le revêtement extérieur du pavillon. Compte tenu de l'ampleur de tous ces travaux, et de la fermeture évidente du pavillon afin d'assurer la sécurité des usagers, l'arrondissement désire intégrer à ce projet la reconstruction des murs intérieurs puisque à la suite de la découverte de la présence d'amiante au pavillon Giuseppe-Garibaldi, des travaux de désamiantage seront exécutés préalablement au présent projet et seront entièrement gérés par l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA 16 130073, en date de 4 avril 2016 (GDD 1160512006) - Annuler l'appel d'offres public pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour la rénovation et la mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi - contrat numéro SP-99 et autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public modifié, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour la rénovation et la mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi - contrat numéro SP-99A.

Résolution numéro CA15 130325 en date du 7 décembre 2015 (1150391009) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour la rénovation et la mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro SP-99.

## DESCRIPTION

Ce dossier donne suite à un appel d'offres public où dix-neuf (19) firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres et neuf (9) firmes ont répondu en déposant une soumission à l'arrondissement. Celles-ci ont été analysées par le comité de sélection réuni à cette fin en ayant recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur divers critères relatifs au mandat proposé. Le comité de sélection qui s'est réuni le 16 mai 2016 a procédé dans un premier temps à l'analyse des soumissions relativement aux critères exigés dans la grille d'évaluation. Huit (8) firmes ont obtenu un pointage supérieur à 70 points au résultat intérimaire et une (1) firme n'a pas obtenu un pointage supérieur à 70 points. Il s'agit de la firme Gémel inc. L'enveloppe contenant la formule de soumission avec les prix n'a pas été ouverte et sera retournée à cette firme. Pour les huit (8) autres firmes s'étant classées, les enveloppes contenant les prix ont été ouvertes afin de procéder à l'application de la formule déterminant le pointage final. Le résultat de l'analyse est le suivant :

Rang	Firme	Pointage intérimaire (/100)	Montant de l'offre (taxes incluses)	Pointage final
1	Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C.)	86,5	106 903,75 \$	12,7685
2	Un architecture et les consultants S.M. inc.	82	103 447,60 \$	12,7601
3	Atelier d'Architecture Saroli-Palumbo inc.	79,5	102 097,81 \$	12,6839
4	Cardin Ramirez Julien Inc.	73	99 292,41 \$	12,3877
5	L'Écuyer Lefavre Architectes	78	113 077,91 \$	11,3196
6	Riopel et Associés architectes	81	115 917,80 \$	11,3011
7	Ana Architecture inc.	74,5	114 607,08 \$	10,8632
8	Archipel Architecture Inc.	85	137 970,00 \$	9,7847

<b>Les honoraires à pourcentage pour les services de base seront calculés selon le coût réel des travaux avant taxes selon la discipline</b>
Architecture : 100 % du coût total des travaux
Ing. mécanique et électricité : 20 % du coût des travaux dans cette discipline
Ing. structure : 12 % du coût des travaux dans cette discipline
Ing. civil : 10 % du coût des travaux dans cette discipline

**Analyse de l'écart entre l'estimation par l'arrondissement du coût des honoraires professionnels et le montant de l'offre reçu par la firme ayant obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape:**

	Prix (taxes incluses)	Contingences (10%)	Total incluant les taxes
<b>ESTIMATION par l'arrondissement du</b>	<b>138 327,56 \$</b>	<b>13 832,76 \$</b>	<b>152 160,32 \$</b>

<b>coût des honoraires professionnels</b>			
<b>MONTANT DE L'OFFRE reçu de la firme ayant obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape</b>	<b>106 903,75 \$</b>	<b>10 690,38 \$</b>	<b>117 594,13 \$</b>
<b>ÉCART ( estimation - offre reçue ) (%)</b>	<b>22,71 %</b>	<b>--</b>	<b>--</b>

Un budget de contingences d'honoraires professionnels de 10 % est ajouté pour faire face, selon l'évolution du marché, à une éventuelle augmentation des coûts de la construction lorsque nous irons en appel d'offres pour le contrat de construction. Les honoraires payés sont en effet déterminés en fonction des pourcentages soumis appliqués sur le coût réel des travaux.

L'écart entre l'estimation et le montant de l'offre pour les honoraires professionnels est d'environ 22,71 % inférieur à ce qui a été estimé par la chargée de projet.

Les coordonnées de la firme retenue sont les suivantes :

LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL S.E.N.C.  
2100, rue Fleury Est, bureau 202  
Montréal (Québec) H2B 1J5

Il est recommandé d'accepter la soumission de la firme LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.), le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation et mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi, contrat numéro SP-99A, au montant total de 106 903,75 \$.

## **JUSTIFICATION**

L'estimation finale préparée par la chargée de projet s'élevait à 81 041,05 \$ pour le volet 1 et à 57 286,51 \$ pour le volet II, pour un montant total de 138 327,56 \$ incluant toutes taxes sans contingences. Soit un écart de 22,71 %.

Le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.), pour un montant de 106 903,75 \$ taxes incluses.

La Direction des services administratifs n'a pas toutes les ressources internes requises pour réaliser un tel mandat, c'est pourquoi elle doit avoir recours à des professionnels provenant du secteur privé.

L'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* exige l'utilisation, par le conseil, d'un système de pondération et d'évaluation des offres prévoyant, outre le prix, un minimum de quatre critères d'évaluation pour les contrats de services professionnels comportant une dépense de plus de 25 000 \$. La demande de soumissions doit mentionner toutes les exigences et tous les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères. Cela a été accompli dans le présent dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat est de 117 594,13 \$, soit 106 903,75 \$, le prix de la soumission augmenté de 10 690,38 \$ représentant le montant des contingences de 10 %

**VOLET 1 (ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE) - Financé entièrement par la SGPI**

**\* Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-006 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.**

**PROJET SIMON SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT**

162962 1666130002 69 038 \$ 75 605,26 \$

**VOLET 2 (REVÊTEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR) - Financé entièrement par l'arrondissement**

**RÉGLEMENT 2221**

**PROJET SIMON SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT**

159481 1642514001 **38 342** \$ 41 988,87 \$

**Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216221	801250	07121	57201	000000	0000	159481	000000	22025	00000

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro** DA 440290.

Le budget est disponible au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

ECHÉANCIER DU PROJET :

Octroi du mandat Serv. Prof.	6 juin 2016
Rencontre de démarrage	8 juin 2016
Présentation du concept	8 juillet 2016
Validation par l'arrondissement	15 juillet 2016
Plans et devis 50 %	26 août 2016
Acceptation plans & devis 50 %	31 août 2016
Plans et devis 80 %	21 septembre 2016

Acceptation plans et devis 80 %	26 septembre 2016
Plans et devis 100 %	14 octobre 2016
Acceptation plans et devis 100v%	18 octobre 2016
Livraison plans et devis pour soumission	21 octobre 2016
Appel d'offres public SEAO	25 octobre 2016
Ouverture des soumissions	10 novembre 2016
Cheminement du dossier	21 novembre 2016
Octroi du contrat de construction	5 décembre 2016
Début des travaux de construction	5 janvier 2017
Fin des travaux de construction	7 août 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal est incluse dans les documents d'appel d'offres pour le contrat numéro SP-99A.

Les validations requises voulant que l'adjudicataire recommandé ne fasse pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

La demande d'attestation fiscale est incluse dans les documents d'appel d'offres.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard

Sébastien NADEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Sébastien NADEAU, 18 mai 2016

Nathalie H HÉBERT, 17 mai 2016

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe LETENDRE

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie A BRUNET

Le : 2016-05-17

Charge(e) de projets - mecanique du batiment    Directeur des services administratifs  
- stle



**Dossier # : 1163071016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une aide financière non-récurrente de 500 \$ à l'Association des locataires de la Résidence Gérard-Poitras pour son 25e anniversaire de fondation.

**II EST RECOMMANDÉ :**

D'accorder une aide financière non-récurrente de 500 \$ à l'Association des locataires de la Résidence Gérard-Poitras pour son 25e anniversaire de fondation.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-25 11:43

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163071016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une aide financière non-récurrente de 500 \$ à l'Association des locataires de la Résidence Gérard-Poitras pour son 25e anniversaire de fondation.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association des locataires de la résidence Gérard-Poitras a sollicité une contribution financière de 500 \$ à la Direction des loisirs, de la culture et des communications de l'arrondissement pour célébrer son 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'Association des locataires de la résidence Gérard-Poitras regroupe les locataires habitant cet ensemble locatif qui est situé aux 6660 et 6680, boulevard Couture, dans l'arrondissement, et qui est administré par l'Office municipal d'habitation (l'OMH) de Montréal.

La résidence Gérard-Poitras, construite en 1991, compte une centaine de logements destinés principalement aux familles.

Le 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Association des locataires de la résidence Gérard-Poitras sera célébré à l'occasion d'un 5 à 7 qui aura lieu le jeudi 16 juin 2016 à la salle communautaire de la résidence.

**JUSTIFICATION**

L'octroi de cette contribution financière non-récurrente de 500 \$ permettra à l'arrondissement d'obtenir une certaine visibilité à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Association des locataires de la résidence Gérard-Poitras.

Le logo de l'arrondissement sera notamment intégré à une bannière extérieure, à un parchemin qui décrira Gérard Poitras, ainsi qu'à la carte de remerciements qui sera ultérieurement remise aux convives.

Rappelons aussi que c'est à l'initiative de l'ancienne Ville de Saint-Léonard, aujourd'hui l'arrondissement de Saint-Léonard, et de la défunte Société d'histoire de Saint-Léonard-de-Port-Maurice que le nom de Gérard Poitras a été donné à cet ensemble locatif en 1991. Gérard Poitras a été l'un des principaux instigateurs de la Coopérative d'habitation de

Montréal, qui a été à l'origine du développement fulgurant de Saint-Léonard, du milieu des années 1950 jusqu'à la fin des années 1970. L'arrondissement souhaite, par ce soutien financier, souligner l'importance historique de Gérard Poitras au modèle coopératif.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 500 \$, pour cette contribution financière non-récurrente, sera imputée à la Direction des loisirs, de la culture et des communications.

Poste budgétaire : 2432 0010000 305103 07001 61900 016491 0000.

La demande d'achat 441365 vient réserver les fonds prévus pour cet organisme.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Mention de cette contribution financière dans le communiqué de presse sur les faits saillants du conseil d'arrondissement du lundi 6 juin 2016.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 19 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-19

Richard CARON  
C/d relations avec les citoyens et comm.  
<<arr. >60m>>

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim



**Dossier # : 1164013002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière non récurrente totalisant la somme de 142 889 \$ à huit (8) organismes pour des projets de quartier dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de Montréal en 2017.

ATTENDU QUE la Ville célébrera en 2017 son 375<sup>e</sup> anniversaire et que des festivités auront lieu pour célébrer cet événement;

ATTENDU QUE les organismes visés par les conventions ont pour mission d'organiser des projets culturels;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a octroyé des subventions à la Ville pour célébrer son 375<sup>e</sup> anniversaire;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à l'égard du gouvernement du Québec à donner visibilité à ce dernier lors des festivités du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville;

ATTENDU QUE les organismes ont soumis à la Ville des projets d'événement pour souligner les festivités pour l'arrondissement, tel que décrit à l'Annexe A de chacune des conventions;

ATTENDU QUE les organismes sollicitent la participation financière de la Ville pour la réalisation des projets d'événement;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager les organismes à réaliser leur projets d'événement en les aidant financièrement;

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant la somme de 142 889 \$ aux huit (8) organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour des projets de quartier dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de Montréal en 2017 :

ORGANISMES	PROJETS	MONTANT
------------	---------	---------

Collectif jeunesse de Saint-Léonard	Festival jeunesse - Active ta culture !	38 000 \$
Jeunes marins urbains	Cap sur Saint-Léonard !	10 875 \$
Nature-Action Québec inc.	Cultivons Saint-Léonard	14 310 \$
Association des artisans de la sculpture de Saint-Léonard	La sculpture en folie !	1 950 \$
Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis	Saint-Léonard dans toutes ses couleurs	15 420 \$
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	St-Léonard 3Dimensions 7Langues 5Continents !	29 374 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	Famille en plein air !	10 710 \$
Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard	Histoire de se parler	22 250 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-25 14:46

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164013002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière non récurrente totalisant la somme de 142 889 \$ à huit (8) organismes pour des projets de quartier dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de Montréal en 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal a convenu, en collaboration avec Ville de Montréal, de mettre en place un appel de projets de quartier qui visait à :

- Soutenir des initiatives, des projets et des événements culturels qui permettront de célébrer le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal à l'échelle locale, sur l'ensemble du territoire de la Ville;
- Célébrer l'histoire de Montréal et la vitalité culturelle en mettant en valeur les richesses et les particularités des arrondissements montréalais;
- Proposer à la population montréalaise une offre festive de proximité et encourager la participation culturelle des citoyens;
- Renforcer la fierté des citoyens, maximiser les retombées socioéconomiques, laisser un héritage tangible ou intangible au-delà de 2017 et accroître le rayonnement de la métropole.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1243 en date du 27 octobre 2015 (1154784014) - Accorder un soutien financier de 20 815 455 \$ à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, pour les années 2016 et 2017 afin de développer et déployer la programmation des célébrations prévue tout au long de 2017 - Autoriser un virement de 4 184 545 \$ aux 19 arrondissements selon une répartition équitable établie par la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, afin de financer les projets de quartier.

**DESCRIPTION**

À la suite de l'appel de projets de quartier, dont les modalités sont en pièce jointe, l'arrondissement a reçu dix (10) projets, dont huit (8) ont été jugés admissibles et évalués sur la base des critères suivants :

- Le projet s'inscrit de manière originale dans la ligne éditoriale « Créer des ponts » : 20 %;
- Le projet répond aux différents objectifs de l'appel de projets de quartier : 40

%;

— Le projet présente un budget réaliste et prévoit idéalement le recours à d'autres sources de revenus : 20 %;

— Le projet est réalisable en termes de faisabilité : 20 %.

À la suite de l'analyse du comité, huit (8) projets ont été retenus et sont soumis dans le cadre du présent sommaire soit :

- Contribution recommandée de 38 000 \$ au projet Festival jeunesse - Active ta culture !, par le Collectif jeunesse de Saint-Léonard, qui propose un premier festival culturel pour la jeunesse à Saint-Léonard incluant une course à relais inter-écoles, une course des boîtes à savon sur une thématique culturelle et une programmation d'activités culturelles sur la scène du parc Wilfrid-Bastien ;
- Contribution recommandée de 10 875 \$ au projet Cap sur Saint-Léonard !, par l'organisme Jeunes marins urbains, qui propose un projet de construction navale artisanale visant la construction de 150 bateaux miniatures et la création d'une grande exposition éphémère sur l'étang du parc Wilfrid-Bastien culminant par un événement festif familial ;
- Contribution recommandée de 14 310 \$ au projet Cultivons Saint-Léonard, par Nature-Action Québec inc. (Écoquartier de Saint-Léonard), qui propose une programmation visant à mettre en valeur et à partager avec la relève le savoir-faire des jardiniers des diverses communautés culturelles de Saint-Léonard incluant des ateliers de démarrage d'un jardin, des journées de découverte des cultures et de partage, des ateliers d'échange sur la transformation des récoltes et des stations de découverte dans les parcs ;
- Contribution recommandée de 1 950 \$ au projet La sculpture en folie !, par l'Association des artisans de la sculpture de Saint-Léonard, qui propose une journée festive et interactive de sculpture incluant une exposition d'œuvres, une consultation d'archives, des démonstrations, des ateliers d'initiation à la sculpture et la création d'une maquette de l'arrondissement de Saint-Léonard ;
- Contribution recommandée de 15 420 \$ au projet Saint-Léonard dans toutes ses couleurs, par l'Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis, qui propose lors d'un festival une programmation spéciale dont des pièces de théâtre retraçant l'histoire de l'immigration à Saint-Léonard, de la peinture, de la poésie, des contes, de la musique et de la danse d'origines culturelles diverses et des dégustations culinaires ;
- Contribution recommandée de 29 374 \$ au projet St-Léonard 3Dimensions 7Langues 5Continents !, par l'Accueil aux immigrants de l'est de Montréal, qui propose une programmation spéciale mettant en valeur le patrimoine historique et urbanistique dont des pièces de théâtre et un festibus permettant de découvrir le quartier ;
- Contribution recommandée de 10 710 \$ au projet Famille en plein air !, par la Maison de la famille de Saint-Léonard, qui propose une expérience de camping urbain en plein coeur d'un parc de l'arrondissement et une programmation festive, tels que des jeux de kermesse, des contes, des chansons, un souper BBQ, baignades, course de sacs de patates, etc.
- Contribution recommandée de 22 250 \$ au projet Histoire de se parler, par la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, qui propose un parcours découvert visant à susciter la curiosité et l'engouement des gens à découvrir et comprendre l'évolution de Saint-Léonard composé d'une dizaine de stations doublées d'une trame sonore et ponctuée d'œuvres (photos, d'œuvres d'artistes locaux, de dessins de jeunes, etc.), d'histoires de vie et de découvertes gustatives.

Un maximum de 25 % pouvait soutenir un projet mis en œuvre par l'arrondissement lui-même, qui s'est prévalu de cette option et allouera 47 630 \$ au projet de lancement de la future scène culturelle, qui inaugurera en 2017 une scène culturelle extérieure permanente au parc Wilfrid-Bastien. Pour cette occasion, une programmation spéciale mettant en valeur la scène culturelle et les traits distinctifs de Saint-Léonard sera présentée pour célébrer le 375MTL.

Lors de la rencontre du 20 janvier 2016, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social ont recommandé l'acceptation de ces projets.

## **JUSTIFICATION**

Le choix des projets a été réalisé conformément aux règles et critères établis dans les documents de l'appel de projets de quartier (en pièce jointe).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces contributions seront financées d'un montant maximal de 142 889 \$ par l'entremise d'un virement budgétaire en provenance du chapitre corporatif de la ville centre, tel que précisé au sommaire décisionnel entériné le 27 octobre dernier par la résolution du conseil municipal CM15 1243, soit le compte suivant :

Provenance : 2101-0010000-202059-06503-61900-016491-0000-000000-0000-000000-000000-0000

La dépense sera imputée au compte suivant :

Imputation :  
2432.0010000.305103.07001.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

L'arrondissement a obtenu une contribution totale de 190 519 \$ en provenance de la ville centre. Cette contribution est remise sur deux années, soit l'équivalent de 60 % pour l'année 2016 et de 40 % durant l'année 2017. L'arrondissement a donc obtenu un budget additionnel de 114 311,40 \$ (60 %) pour l'année 2016 et un solde de 76 207,60 \$ (40 %) sera remis à l'arrondissement dans son budget de 2017.

De la contribution totale obtenue, un montant de 142 889 \$ servira à financer les projets des huit (8) organismes pour les deux années du projet. En 2016, il est prévu de déboursier une somme totale de 91 349 \$ selon les ententes avec les organismes. Le solde sera utilisée pour les projets initiés par l'arrondissement ou conservé afin de poursuivre le paiement des contributions en 2017.

Les demandes d'achat suivantes viennent réserver les fonds prévus pour chacun des organismes.

NUMÉRO DEMANDE D'ACHAT SIMON	ORGANISMES	2016	2017		TOTAL
		1 <sup>ER</sup> VERSEMENT	2E VERSEMENT	3E VERSEMENT	
		60%	30%	10%	
440645	Collectif Jeunesse	22 800 \$	11 400 \$	3 800 \$	38 000 \$
440670	Jeunes marins urbains	6 525 \$	3 263 \$	1 088 \$	10 875 \$
440674	Nature-Action Inc (Écoquartier de Saint-Léonard)	8 586 \$	4 293 \$	1 431 \$	14 310 \$
440675	Association des Artisans de la sculpture de Saint-Léonard	1 560 \$	390 \$	N/A	1 950 \$
440697	Association Haitiano-Canada-Québécoise d'aide aux démunis	12 336 \$	3 084 \$	N/A	15 420 \$
440703	Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	17 624 \$	8 812 \$	2 937 \$	29 374 \$
440708	Maison de la famille	8 568 \$	2 142 \$	N/A	10 710 \$
440710	SDC Jean-Talon	13 350 \$	6 675 \$	2 225 \$	22 250 \$
<b>TOTAL</b>		<b>91 349 \$</b>	<b>40 059 \$</b>	<b>11 481 \$</b>	<b>142 889 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cinq (5) des huit (8) projets soutenus, ont des impacts directs sur le développement durable :

- Festival jeunesse - Active ta culture ! - Collectif jeunesse de Saint-Léonard : Promotion des transports actifs (course, vélo) ; Utilisation de matériaux recyclés pour la confection des boîtes à savon ; Développer les saines habitudes de vie des jeunes et de leurs parents, développer l'estime de soi des jeunes ; Création des liens entre les écoles secondaires et primaires et entre tous les partenaires jeunesse.
- Cap sur Saint-Léonard ! - Jeunes marins urbains : démarches pour le recyclage des frênes montréalais coupés en raison de l'agrile du frêne collaboration avec la CSPI et l'Éco-quartier de Saint-Léonard pour favoriser l'utilisation de matériaux recyclés pour la construction des bateaux.
- Cultivons Saint-Léonard - Nature-Action Québec inc. (Écoquartier de Saint-Léonard) : réduction du gaspillage lors des ateliers de transformation des

- récoltes; compostage des résidus alimentaires ; utilisation de vaisselle compostable ou recyclable ; déplacements à pied ou à vélo; achats locaux
- Saint-Léonard dans toutes ses couleurs - Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis : utilisation de matériel usagé ; réutilisation de la vaisselle ; bacs de compostage pour les déchets ;
  - Histoire de se parler - Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard : conservation du patrimoine qui reflète l'identité d'une société par la transmission des valeurs de génération en génération ; transport actif ; recours aux services d'artistes locaux ; réutilisation du matériel pour d'autres événements.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de ces projets permettra aux citoyens de l'arrondissement de profiter de festivités de proximité en 2017, lors du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. Les projets retenus maximisent le potentiel d'impact au niveau du sentiment de fierté et d'appartenance, tout en permettant de créer des ponts entre les organismes et les individus qui constituent la richesse et la diversité de nom de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication globale sera développée par la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. Les opérations de communication prévues dans cette stratégie répondront aux obligations en matière de visibilité convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe E de chaque convention).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des projets soutenus selon les échéanciers convenus dans les conventions.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Johanne COUTURE, Saint-Léonard  
Mélanie ROUSSELLE, Saint-Léonard

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard  
Karyne ST-PIERRE, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne COUTURE, 19 mai 2016  
Hugo A BÉLANGER, 19 mai 2016  
Karyne ST-PIERRE, 18 mai 2016  
Mélanie ROUSSELLE, 18 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BENJAMIN  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-18

Nathalie H HÉBERT  
Directrice par intérim



**Dossier # : 1160512013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Construction de la scène culturelle extérieure permanente au parc Wilfrid-Bastien - Contrat numéro 300-143 - CONSTRUCTION SOJO INC. - 1 355 267,81 \$.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'octroyer un contrat à la compagnie CONSTRUCTION SOJO INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction d'une scène culturelle extérieure permanente au parc Wildrid-Bastien, contrat numéro 300-143, au montant total de 1 355 267,81 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-31 12:58

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160512013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Octroi de contrat - Construction de la scène culturelle extérieure permanente au parc Wilfrid-Bastien - Contrat numéro 300-143 - CONSTRUCTION SOJO INC. - 1 355 267,81 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel fait suite à l'appel d'offres public lancé le 26 avril 2016 afin obtenir des prix d'entrepreneurs pour réaliser la construction de la scène culturelle extérieure permanente au parc Wilfrid-Bastien. Cet équipement permettra de réaliser une programmation spéciale pour les festivités du 375<sup>e</sup> de Montréal et offrira aux citoyens des spectacles à petit et à grand déploiement, par des artistes professionnels et amateurs, et ce, tout au long de l'année.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision numéro D1162242003, en date du 26 avril 2016 (2162242003) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une scène culturelle extérieure permanente au parc Wilfrid-Bastien - Contrat numéro 300-143.

Résolution numéro CE15 0670 en date du 15 avril 2015 (1154631003) : Approuver les projets de legs des arrondissement dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant, tels que décrits dans le tableau joint au présent dossier décisionnel.

**DESCRIPTION**

Ce dossier donne suite à un appel d'offres public où onze (11) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). Lors de l'ouverture des soumissions le 12 mai 2016, sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission à l'arrondissement. Chacune des soumissions a été analysée afin d'en valider leur conformité. Le résultat de l'analyse est le suivant :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (TX INCL)</b>	<b>CONFORME</b>
Construction Sojo Inc.	1 355 267,81 \$	OUI
Norgéreq Ltée	1 417 972,91 \$	OUI
Développement Atrium inc.	1 546 591,95 \$	OUI
9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade)	1 648 931,21 \$	OUI
Procova inc.	1 676 565,45 \$	OUI

Construction D.L.T. (2014) inc.	1 678 324,01 \$	OUI
Société générale de construction BPF Inc.	1 972 079,94 \$	OUI

Les sept (7) soumissions sont conformes.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Construction Sojo inc. n'est pas non plus rendue non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Les coordonnées de la firme retenue sont les suivantes :

CONSTRUCTION SOJO INC.  
5181, rue d'Amiens, bureau 202  
Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la compagnie Construction Sojo inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la scène culturelle extérieure permanente au parc Wilfrid-Bastien contrat numéro 300-143, pour un montant total de 1 355 267,81 \$, taxes et contingences incluses.

#### **JUSTIFICATION**

L'estimation finale préparée par l'architecte s'élevait à 1 476 419,41 \$, soit environ 8,19 % plus élevée que le plus bas soumissionnaire conforme (Construction Sojo inc.)

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Comme stipulé au sommaire décisionnel 1154631003, l'arrondissement bénéficie d'un legs d'une valeur d'un million de dollars de la ville centre dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal. La portion assumée par l'arrondissement sera imputée de la façon suivante :

Emprunt autorisé par le Règlement 2221

Arrondissement :

#### **PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT**

157679 1542514021 237 540,16 \$ 260 137,45 \$

#### **Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216221	801250	07289	57201	000000	0000	157679	000000	22050	00000

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 440253.**

Corporatif :

La contribution du corporatif est d'un montant net de 1 000 000\$, équivalent à un montant taxes incluses de 1 095 130,37 \$.  
Cette dépense sera imputée telle que d'écrite dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat de construction	6 juin 2016
Début des travaux de construction	21 juin 2016
Fin des travaux de construction	25 novembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal est incluse dans les documents d'appel d'offres pour le contrat numéro 300-143.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Certification de fonds :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Valérie MATTEAU, Service de la concertation des arrondissements  
Karyne ST-PIERRE, Saint-Léonard  
Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard

Lecture :

Nathalie H HÉBERT, 18 mai 2016  
Karyne ST-PIERRE, 18 mai 2016  
Valérie MATTEAU, 17 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe LETENDRE  
Charge(e) de projets - mecanique du batiment  
- stle

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-17

Sylvie A BRUNET  
Directeur des services administratifs



**Dossier # : 1160512012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 avril 2016, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 avril 2016, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-25 08:13

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1160512012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 avril 2016, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

**CONTENU****CONTEXTE**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 avril 2016, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois d'avril 2016;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois d'avril 2016;
- Liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2016;
- Liste des radiations des sommes de moins de 10 000 \$ pour le mois d'avril 2016.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne DAIGNEAULT  
C/d ress. fin.

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie A BRUNET  
Directeur des services administratifs

Le : 2016-05-18



**Dossier # : 1164821005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 avril 2016.

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 avril 2016, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-17 14:53

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1164821005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 avril 2016.

**CONTENU****CONTEXTE**

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport doit être fait au conseil d'arrondissement des décisions déléguées prises en matière de gestion de personnel en vertu du règlement de délégation de pouvoirs.  
Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre acte du rapport faisant état des décisions prises durant la période du 1er au 30 avril 2016 par le directeur d'arrondissement en matière de ressources humaines, et ce, en conformité avec le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du rapport faisant état des décisions prises durant la période du 1er au 30 avril 2016 par le directeur d'arrondissement dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement en matière de ressources humaines, et ce, en conformité avec le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nancy-Ann BEAUDOIN  
C/d ress.hum.<<arr.>60000>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-17

Sylvie A BRUNET  
Directeur des Services Administratifs



**Dossier # : 1160512010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier de 2015 d'un montant de 2 280 700 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'affecter le surplus de gestion de l'année 2015 d'un montant de 2 280 700 \$ au comblement des réserves suivantes:

Surplus de gestion - Ester en justice: 277 600 \$;  
Surplus de gestion affecté - Imprévus: 490 300 \$;  
Surplus de gestion affecté - Autres fins: 1 512 800 \$.

Et ce, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2015 adoptée par le conseil municipal.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-06 09:34

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160512010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier de 2015 d'un montant de 2 280 700 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 18 avril 2016, le conseil municipal approuvait la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2015. Par l'entremise de cette politique, la Ville de Montréal a établi la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements selon les excédents qu'ils ont générés durant cet exercice. Le présent dossier recommande d'affecter le surplus de gestion dégagé en tenant compte des modalités établies dans cette politique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CM16 0471 en date du 18 avril 2016 (1165205001) - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2015, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2015 à des projets spécifiques.

**DESCRIPTION**

Selon la démarche établissant le surplus de gestion des arrondissements, l'arrondissement de Saint-Léonard obtient une somme de 2 280 700 \$ aux fins d'affectation.

Les règles d'affectation recommandées sont les suivantes :

1. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2015 en fonction du plan de redressement adopté par le conseil d'arrondissement;
2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
3. La création et comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel, d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
4. La création et comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel, d'une réserve dédiée aux dépenses d'ester en justice à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le

surplus de gestion établi. Cette réserve est facultative et non imposée par la ville centre, mais nous recommandons sa constitution afin de pouvoir faire face aux éventualités de cette nature;

5. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible;
6. Tout solde du surplus de gestion 2015, déterminé par l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manoeuvre ou combler certains besoins.

Les montants transférés aux réserves pour l'enlèvement de la neige et pour les imprévus doivent tenir compte des soldes disponibles de ces deux réserves inscrites aux livres comptables au moment de l'affectation.

## **JUSTIFICATION**

Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, les arrondissements doivent, au préalable, faire adopter une résolution par leur conseil d'arrondissement, établissant le partage des sommes à recevoir.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En conformité avec la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, la somme de 2 280 700 \$ établie pour l'arrondissement de Saint-Léonard doit être affectée de la façon suivante :

Stabilisation du coût du déneigement*	2432.31005	0 \$
Santé et sécurité*	2432.31027	0 \$
Ester en justice	2432.31026	277 600 \$
Imprévus	2432.31010	490 300 \$
Autres fins (Libre)	2432.31020	1 512 800 \$
<b>Total</b>		<b>2 280 700 \$</b>

\*Ces activités n'ont généré aucun surplus en 2015.

Le surplus de gestion tel que calculé par le Service des finances corporatif, le détail du calcul de la répartition du surplus de gestion 2015 ainsi que la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion sont disponibles en pièces jointes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le Service des finances s'assure de mettre à la disposition des arrondissements les sommes qui leur reviennent, dès que les arrondissements auront fourni leur répartition des sommes reçues.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette affectation respecte les principes de saine gestion de la politique adoptée par le conseil de la ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne DAIGNEAULT, 4 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane LAVALLÉE  
Conseiller(ere) en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-03

Sylvie A BRUNET  
Directeur des services administratifs



**Dossier # : 1160512011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report des dépenses du programme triennal en immobilisations (PTI) 2015 non réalisées et autorisation de virements budgétaires nécessaires à la réaffectation d'une somme de 3 456 000 \$ provenant du surplus PTI 2015 et transférée en budget additionnel au PTI 2016 afin de poursuivre et réaliser les projets prévus.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser les virements budgétaires nécessaires à la réaffectation d'une somme de 3 456 000 \$ provenant du surplus du programme triennal en immobilisations (PTI) 2015 et transférée en budget additionnel au PTI 2016 afin de poursuivre et de réaliser les projets d'investissements prévus, et ce, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-25 08:35

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160512011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report des dépenses du programme triennal en immobilisations (PTI) 2015 non réalisées et autorisation de virements budgétaires nécessaires à la réaffectation d'une somme de 3 456 000 \$ provenant du surplus PTI 2015 et transférée en budget additionnel au PTI 2016 afin de poursuivre et réaliser les projets prévus.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de la confection du programme triennal en immobilisations (PTI) 2015-2017, l'administration municipale avait signalé son intention de reporter en 2016 les budgets non utilisés de l'année 2015 relatifs aux dépenses en immobilisations des arrondissements. Le 18 avril 2016, le conseil municipal autorisait officiellement par sa résolution CM16 0470 le report de ces dépenses en immobilisations non réalisées comme budget additionnel au PTI 2015 des arrondissements. Pour l'arrondissement de Saint-Léonard, le budget additionnel représente une somme de 3 456 000 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CM16 0470 en date du 16 avril 2016 (1165929001) - Report des budgets d'immobilisation non utilisés en 2015. Adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2015-2017.

**DESCRIPTION**

Le *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement* (02-002) permet au conseil d'arrondissement la modification du PTI à l'égard des projets d'immobilisations de l'arrondissement, dans la mesure où cette modification n'a aucun impact sur le niveau d'emprunt à la charge des contribuables. Dans cette optique, les budgets reportés en 2016 s'intègrent au cadre financier de la Ville et nous permettent de disposer d'un budget additionnel de 3 456 000 \$. De cette somme, un montant de 1 898 000 \$ viendra assurer le financement de projets locaux 2015-2016 déjà engagés ou en voie de réalisation et le solde résiduel de 1 558 000 \$ sera affecté à la poursuite de projets de nature corporative. Cette répartition respecte les surplus réalisés dans chacun des projets selon leur nature (local contre corporatif). Les reports de l'année 2015 résultent principalement du décalage de certains travaux et budgets pour la réfection de bâtiments sportifs et communautaires dont notamment les arénas Martin-Brodeur et Roberto-Luongo récemment rénovés.

Le document faisant état des surplus par arrondissement ainsi que le détail des virements budgétaires requis sont présentés en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Les virements budgétaires au PTI doivent être autorisés par le conseil d'arrondissement pour être en conformité avec la délégation de pouvoir du conseil municipal aux arrondissements. Les virements budgétaires sont aussi requis afin d'assurer la conformité de nos budgets avec les engagements de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir en pièce jointe le détail des virements budgétaires requis.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La Division des ressources financières de l'arrondissement effectuera le virement requis au budget PTI 2016 suite à la résolution du conseil.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne DAIGNEAULT, 9 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-05

Stéphane LAVALLÉE  
Conseiller(ere) en gestion des ressources  
financières - Chef d'équipe

Sylvie A BRUNET  
Directeur des services administratifs



**Dossier # : 1165202002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la vente à l'encan à juste prix de véhicules usagés et d'équipements ayant dépassé leur durée de vie ou étant devenus hors d'usage - LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser la vente à l'encan à juste prix de véhicules usagés et d'équipements ayant dépassé leur durée de vie utile ou étant devenus hors d'usage, tel que détaillé au sommaire décisionnel numéro 1165202002, par l'intermédiaire de la compagnie LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE, lors de l'encan prévu le 7 juillet 2016.

D'imputer les recettes et les dépenses reliées à cette vente conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-25 11:42

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165202002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la vente à l'encan à juste prix de véhicules usagés et d'équipements ayant dépassé leur durée de vie ou étant devenus hors d'usage - LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de maximiser l'espace disponible dans la cour des travaux publics (située au 6025, boulevard Métropolitain Est) et à l'entrepôt (situé au 8925, rue Pascal-Gagnon), il devient nécessaire de se départir de véhicules usagés et d'équipements désuets qui ne sont plus utilisés par l'arrondissement. Une liste complète de ces équipements se trouve en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

Après plusieurs recherches sur la façon d'obtenir les meilleurs prix pour nos équipements, il s'est avéré que plusieurs arrondissements, ainsi que le centre de service partagé matériel roulant et ateliers (CSPMRA), utilisent les services d'un encanteur professionnel pour se départir de leurs équipements, soit la compagnie LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE. Cet encanteur procède à une vente publique où assistent plus de 3 500 personnes. De plus, il rejoint un nombre important d'acquéreurs potentiels sur le marché mondial des acquisitions au moyen de son site Internet. La gestion des dossiers est facilitée car l'entreprise prend en charge tout le processus, de la cueillette des équipements jusqu'à la remise des droits au nouvel acquéreur. Le vendeur s'assure ainsi que les biens sont libres de tout droit et qu'il ne peut être tenu responsable d'aucune défectuosité sur les articles vendus. Comme cette entreprise est responsable de la vente des équipements, le vendeur est assuré de recevoir dans les délais prescrits les sommes qui lui sont dues sans possibilité pour l'acheteur de retourner le bien ou s'abstenir de venir en prendre possession.

Pour toutes ces raisons, il est recommandé d'utiliser la compagnie LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE afin de se départir des équipements rendus désuets ou à la fin de leur durée de vie utile.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA15 130141 en date du 1er juin 2015 (1150391004) - Autoriser la vente à l'encan à juste prix de véhicules usagés et d'équipements ayant dépassé leur durée de vie ou étant devenus hors d'usage - LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE.

**DESCRIPTION**

Il est demandé au conseil d'arrondissement l'autorisation de se départir de ces équipements désuets, dont la liste est jointe au présent sommaire décisionnel.

Cette liste a été préparée par la Direction des services administratifs, division des bâtiments et de la mécanique.

## **JUSTIFICATION**

Il est proposé que l'arrondissement transige avec la compagnie LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE pour se départir de ses véhicules et autres équipements ayant dépassé leur durée de vie utile ou hors d'usage, par une vente à juste prix lors de l'encan du 7 juillet 2016.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une commission de vente aux enchères fondée sur le prix de vente brut de l'équipement ou d'une partie de celui-ci :

- a) 15% par lot de plus de 2 500 \$
- b) 25% par lot de 2 500 \$ et moins
- c) Des frais de documentation de 65 \$ pour chaque article nécessitant des titres de propriété ou des documents d'enregistrement ou d'inscription.

La dépense de commission reliée à ces ventes est déduite des revenus réalisés.

Les revenus seront imputés au poste budgétaire suivant:

SESSION D'ACTIF AUTRES - Autres revenus

### **Concordance SIMON**

<b>Entité</b>	<b>Source</b>	<b>Centre</b>	<b>Activité</b>	<b>Objet</b>	<b>Sous-obj.</b>	<b>Inter.</b>	<b>Projet</b>	<b>Autre</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Futur</b>
2432	0010000	305101	01819	45502	0000000	0000	000000	000000	00000	0000

Les dépenses seront imputées au poste budgétaire suivant:

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS - DIVISION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES - Gestion financières et administratives - Autres services techniques

### **Concordance SIMON**

<b>Entité</b>	<b>Source</b>	<b>Centre</b>	<b>Activité</b>	<b>Objet</b>	<b>Sous-obj.</b>	<b>Inter.</b>	<b>Projet</b>	<b>Autre</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Futur</b>
2432	0010000	305113	01301	54590	0000000	0000	000000	000000	00000	0000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Réemploi écoresponsable des équipements.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration des opérations de la division des bâtiments et de la mécanique.  
Diminution des coûts d'entretien de l'équipement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Articles mis en vente au moyen d'Internet par « LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE ».

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de ville aux conseils d'arrondissement* (02-002).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne DAIGNEAULT, 19 mai 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis ROCK  
C/d Bâtiments et mécanique

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-17

Sylvie A BRUNET  
Directeur des Services Administratifs



**Dossier # : 1164871017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du projet de règlement numéro 1886-346 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement réservées aux personnes handicapées dans les stationnements privés et assurer leur pérennité; b) faciliter l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personne handicapée; c) assurer un éclairage extérieur minimal et maximal sur les terrains accessibles au public de façon à faciliter l'accès et augmenter le sentiment de sécurité.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-346 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement réservées aux personnes handicapées dans les stationnements privés et assurer leur pérennité; b) faciliter l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personne handicapée; c) assurer un éclairage extérieur minimal et maximal sur les terrains accessibles au public de façon à faciliter l'accès et augmenter le sentiment de sécurité.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-31 08:31

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164871017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du projet de règlement numéro 1886-346 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement réservées aux personnes handicapées dans les stationnements privés et assurer leur pérennité; b) faciliter l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personne handicapée; c) assurer un éclairage extérieur minimal et maximal sur les terrains accessibles au public de façon à faciliter l'accès et augmenter le sentiment de sécurité.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans son plan d'action local en accessibilité universelle (2016-2018), l'arrondissement de Saint-Léonard « reconnaît le droit à chaque citoyen, y compris les personnes ayant une limitation fonctionnelle, d'avoir accès à ses services et à ses bâtiments municipaux. Sur cette base, l'accessibilité universelle apparaît comme une préoccupation centrale et constante pour l'arrondissement qui met en oeuvre des actions afin de créer un environnement de qualité et accessible à tous ».

L'objectif de ce plan étant de rendre les milieux de vie plus accessibles pour tous, 4 axes d'intervention visant la réduction des obstacles sont identifiés :

- Architecture et urbanisme
- Programmes, services et emploi
- Communication
- Sensibilisation et formation

L'arrondissement intervient transversalement sur ces 4 axes d'intervention municipale, selon les champs d'expertise représentés par huit de ses divisions. Ainsi, la division « Urbanisme » poursuit l'objectif général d'« encourager l'accessibilité aux logements et aux établissements, incluant le stationnement, sensibiliser les propriétaires d'établissements aux besoins de l'ensemble de leur clientèle et diffuser l'information relative aux programmes de subventions offerts par la Direction de l'habitation de la ville centre ».

Plus spécifiquement, le mandat de la division est d'appliquer et de réviser la réglementation en matière d'urbanisme, notamment en ce qui a trait au zonage et à la construction.

Pour ce faire, 8 actions sont énumérées au plan local :

- 6.1 - Analyser la réglementation de zonage de façon à faciliter l'installation de monte-personnes dans le respect des objectifs du Schéma d'aménagement et du Plan d'urbanisme;
- 6.2 - Analyser la réglementation de zonage de façon à assurer un éclairage extérieur minimal et maximal sur les terrains accessibles au public de façon à faciliter l'accès et augmenter le sentiment de sécurité, dans le respect des objectifs du Schéma d'aménagement et du Plan d'urbanisme;
- 6.3 - Réévaluer le règlement sur les tarifs de façon à favoriser l'installation de rampes et de monte-personnes lorsqu'une demande de mesure d'exception est sollicitée par un résident;
- 6.4 - Analyser la possibilité d'exiger la construction de nouveaux établissements de plain-pied;
- 6.5 - Analyser la possibilité d'ajouter dans le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble numéro 2177, un critère favorisant l'accessibilité universelle, dans le respect des objectifs du Schéma d'aménagement et du Plan d'urbanisme;
- 6.6 - Analyser avec la Direction des travaux publics la réglementation encadrant les terrasses afin de faciliter l'accès au domaine public et aux établissements;
- 6.7 - Analyser la possibilité d'exiger des cases de stationnement réservées aux personnes handicapées dans les stationnements des bâtiments existants, lorsque l'espace le permet;
- 6.8 - S'assurer de la pérennité des cases de stationnement réservées après la phase initiale de construction d'un bâtiment.

Dans le cadre de la réalisation des actions contenues dans ce plan, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) propose une série de modifications réglementaires à apporter au Règlement de zonage numéro 1886.

Le présent projet de modification au Règlement de zonage numéro 1886 vise plus particulièrement les actions 6.1, 6.2, 6.7 et 6.8 alors que d'autres modifications seront contenues dans un projet subséquent.

Enfin, la plupart des dispositions contenues dans le présent projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire en fonction de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Ce projet de règlement aura pour effet d'amender le Règlement de zonage numéro 1886 de façon à :

- préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement réservées aux personnes handicapées dans les stationnements privés et assurer la pérennité des cases de stationnement;
- faciliter l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personne handicapée;
- assurer un éclairage extérieur minimal et maximal sur les terrains accessibles au public de façon à faciliter l'accès et augmenter le sentiment de sécurité.

Un tableau explicatif, joint au présent sommaire, détaille et commente les modifications proposées.

## **JUSTIFICATION**

### **Règlement de zonage numéro 1886**

Le règlement ci-haut mentionné serait amendé de façon à répondre à plusieurs actions prévues dans le plan local d'accessibilité universelle. Chacune des modifications est détaillée dans la colonne du tableau explicatif joint à ce présent sommaire décisionnel.

En résumé, les articles à modifier sont les suivants :

#### ***En fonction de l'action 6.1***

- 5.9.4.2. - (Appareil de mécanique, réservoir, gaine de ventilation, climatiseur et génératrice)
- 6.1.2.1. - (Usage, bâtiment, construction et équipement accessoires autorisés dans les marges et les cours - *habitation* )
- 6.1.6.1. - (Aménagement extérieur - Usage de la classe d'usages h1 ou h2)
- 6.2.2.1. - (Usage, bâtiment, construction et équipement accessoires autorisés dans les marges et les cours - *commerce* )
- 6.3.2.1. - (Usage, bâtiment, construction et équipement accessoires autorisés dans les marges et les cours - *industrie* )
- 6.4.2.1. - (Usage, bâtiment, construction et équipement accessoires autorisés dans les marges et les cours - *communautaire* )

#### ***En fonction de l'action 6.2***

- 6.1.3.4. - (Aménagement et entretien d'un espace de stationnement - *habitation* )
- 6.2.3.5. - (Aménagement d'un espace de stationnement - *commerce* )
- 6.3.3.5. - (Aménagement d'un espace de stationnement - *industrie* )
- 6.4.3.4. - (Aménagement d'un espace de stationnement - *communautaire* )

#### ***En fonction de l'action 6.7***

- 5.3.3. - (Case de stationnement pour le véhicule d'une personne handicapée)

#### ***En fonction de l'action 6.8***

- 5.18.2 - (Conditions de validité de la demande d'exemption)

### **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)**

En vertu de l'article 123, alinéa 3 (1<sup>o</sup>), les modifications suivantes sont susceptibles d'approbation référendaire :

- (Action 6.1) Articles: 6.1.2.1. , 6.1.6.1. , 6.2.2.1. , 6.3.2.1. , 6.4.2.1.
- (Action 6.2) Articles: 6.1.3.4. , 6.2.3.5. , 6.3.3.5. , 6.4.3.4.
- (Action 6.7) Article: 5.3.3.

En vertu de l'article 123, alinéa 3 (1<sup>o</sup>), les modifications suivantes ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire :

- (Action 6.1) L'article 5.9.4.2. modifié, n'est pas susceptible d'approbation référendaire.
- (Action 6.8) L'article 5.18.2, modifié, n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Considérant que le projet de modification va dans le sens du plan local d'accessibilité universelle de l'arrondissement, en mettant de l'avant plusieurs actions qui y sont énumérées, il y aurait lieu de modifier les articles ci-haut mentionnés du Règlement de zonage numéro 1886 et de transmettre le projet de modification au conseil d'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement : 6 juin 2016  
Avis public d'une assemblée publique de consultation : 14 juin 2016  
Assemblée publique de consultation : 22 juin 2016  
Adoption du second projet de règlement : 4 juillet 2016  
Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire : 12 juillet 2016  
Adoption du règlement : 6 septembre 2016  
Processus référendaire, le cas échéant.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jason JALBERT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-19

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1164871012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du projet de règlement numéro 1886-344 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) abroger l'article 5.13 relatif aux animaux prohibés; b) ajouter un matériau de revêtement extérieur autorisé en remplacement d'un matériau autre que de la maçonnerie solide pour un bâtiment résidentiel h1 ou h2; c) préciser les caractéristiques d'une clôture exigée sur un terrain commercial ou industriel, adjacent à un terrain résidentiel; d) remplacer, à la grille des usages et normes de la zone C01-05, l'application de la section 7.2.2.3 par l'application de la section 7.2.2.5 relative à l'affichage.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-344 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) abroger l'article 5.13 relatif aux animaux prohibés; b) ajouter un matériau de revêtement extérieur autorisé en remplacement d'un matériau autre que de la maçonnerie solide pour un bâtiment résidentiel h1 ou h2; c) préciser les caractéristiques d'une clôture exigée sur un terrain commercial ou industriel, adjacent à un terrain résidentiel, d) remplacer, à la grille des usages et normes de la zone C01-05, l'application de la section 7.2.2.3 par l'application de la section 7.2.2.5 relative à l'affichage.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-04-20 13:01

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1164871012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du projet de règlement numéro 1886-344 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) abroger l'article 5.13 relatif aux animaux prohibés; b) ajouter un matériau de revêtement extérieur autorisé en remplacement d'un matériau autre que de la maçonnerie solide pour un bâtiment résidentiel h1 ou h2; c) préciser les caractéristiques d'une clôture exigée sur un terrain commercial ou industriel, adjacent à un terrain résidentiel; d) remplacer, à la grille des usages et normes de la zone C01-05, l'application de la section 7.2.2.3 par l'application de la section 7.2.2.5 relative à l'affichage.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 18 mai 2016, à 17 h, sur le projet de règlement numéro 1886-344 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) abroger l'article 5.13 relatif aux animaux prohibés; b) ajouter un matériau de revêtement extérieur autorisé en remplacement d'un matériau autre que de la maçonnerie solide pour un bâtiment résidentiel h1 ou h2; c) préciser les caractéristiques d'une clôture exigée sur un terrain commercial ou industriel, adjacent à un terrain résidentiel; d) remplacer, à la grille des usages et normes de la zone C01-05, l'application de la section 7.2.2.3 par l'application de la section 7.2.2.5 relatif à l'affichage.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine DELISLE  
Secrétaire recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164871012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du projet de règlement numéro 1886-344 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) abroger l'article 5.13 relatif aux animaux prohibés; b) ajouter un matériau de revêtement extérieur autorisé en remplacement d'un matériau autre que de la maçonnerie solide pour un bâtiment résidentiel h1 ou h2; c) préciser les caractéristiques d'une clôture exigée sur un terrain commercial ou industriel, adjacent à un terrain résidentiel; d) remplacer, à la grille des usages et normes de la zone C01-05, l'application de la section 7.2.2.3 par l'application de la section 7.2.2.5 relative à l'affichage.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'application de la réglementation d'urbanisme entraîne forcément des remises en question et des ajustements, voire des améliorations au fil du temps. Dans le cadre de l'exercice d'émission des divers permis de transformation, de construction et autres, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a répertorié une série de dispositions devant être revues ou précisées. Ce projet de modification se veut le premier d'une série devant être proposée au courant de l'année 2016. Les dispositions contenues dans le présent projet de règlement numéro 1886-344, ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire en fonction de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Ce projet de règlement aura pour effet d'amender le Règlement de zonage numéro 1886 de façon à :

- abroger l'article 5.13 qui traite des prohibitions et des autorisations concernant les animaux;
- permettre, pour des bâtiments existants de la classe d'usages h1 ou h2, l'emploi de maçonnerie mince (20 mm d'épaisseur) pour remplacer un matériau existant qui n'est pas de la maçonnerie;
- remplacer, à la grille des usages et normes de la zone C01-05, l'application de la section 7.2.2.3 qui concerne l'affichage en bordure de l'autoroute métropolitaine par

une référence à la section 7.2.2.5 qui comprend des dispositions applicables à certaines zones commerciales;

- ajouter une précision à la définition d'une clôture devant être opaque lorsque celle-ci est employée sur un terrain occupé par un usage du groupe d'usages «Commerce (C)» ou «Industrie (I)» lequel est adjacent à un terrain occupé par un bâtiment du groupe d'usages «Habitation (H)».

## **JUSTIFICATION**

### **Règlement de zonage numéro 1886**

L'article 5.13, visant les prohibitions et les autorisations en lien avec les animaux sera abrogé. En effet, le Règlement sur le contrôle des animaux (2194), normalise de façon plus détaillée ce sujet. Il est inutile et non pertinent de retrouver l'article 5.13 dans le Règlement de zonage.

L'article 6.1.10.1, visant l'apparence extérieure des bâtiments résidentiels, prévoit des matériaux de remplacement sur les parties de murs existantes pour les usages h1 ou h2 n'étant pas recouvertes par de la maçonnerie solide. Il est donc possible de les remplacer par un parement métallique, de vinyle ou de bois ou un enduit de béton ou d'acrylique. La modification proposée permettrait d'ajouter à cette liste la maçonnerie mince de 20 mm d'épaisseur. C'est suite à une demande de la part d'un citoyen désirant remplacer une partie de son revêtement extérieur non constitué de maçonnerie solide par de la maçonnerie mince, que la proposition d'amendement à l'article 6.1.10.1 a été soumise au comité consultatif d'urbanisme en information. En effet, à la séance du 9 mars 2016, le comité s'est prononcé en faveur d'une modification à cet article afin d'offrir une alternative de qualité supérieure à la liste des matériaux de remplacement présentement autorisés.

Les articles 6.2.7.2 et 6.3.7.2 s'appliquent aux clôtures exigées sur des terrains occupés par des usages « Commerce » ou « Industrie » adjacents à un terrain du groupe « Habitation ». Ces dispositions visent à rendre non visible les activités et l'entreposage extérieur des terrains par rapport aux résidences. La modification proposée clarifie la conception des clôtures exigées dans de tels cas, afin d'enlever tout risque d'interprétation. En effet, les clôtures devront, en plus d'être opaques, ne pas être ajourées.

La grille des usages et normes de la zone C01-05, comprenant les usages C1, C2 et C3, est présentement affectée par des dispositions d'affichage applicables en bordure de l'autoroute métropolitaine contenues dans la section 7.2.2.3. Cependant, cette zone n'est pas adjacente à l'autoroute, faisant en sorte que les dispositions de la section 7.2.2.3. sont inadéquates. La modification vise donc à remplacer cette note à la grille des usages et normes de la zone C01-05 pour faire référence à la section 7.2.2.5. Cette dernière est aussi applicable à la zone C01-04 adjacente, laquelle comprend aussi les usages C1, C2 et C3. Plus précisément, la zone C01-04 est principalement constituée de bâtiments commerciaux de grande surface, d'un étage, comprenant de vastes espaces réservés au stationnement extérieur, à l'image de la zone C01-05. Considérant le cadre bâti et les usages rencontrés dans les deux zones (C01-04 et C01-05), il serait adéquat d'appliquer les mêmes normes d'affichage pour chacune d'elles. Ainsi, la référence à la section 7.2.2.5 pour la zone C01-05 remplacerait la référence à la section 7.2.2.3 présentement en vigueur.

### **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)**

Les modifications suivantes ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire en fonction de la LAU:

- Article 5.13 (sujet non visé par l'article 113 de la LAU)
- Article 6.1.10.1 (LAU, article 113, al. 2, 5.1°)
- Articles 6.2.7.2 et 6.3.7.2 (LAU article 113, al. 2, 5.1° et 15°)

- Grille des usages et normes, dispositions concernant l'affichage (LAU, article 113, al. 2, 14°)

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 2 mai 2016  
Avis public d'une assemblée publique de consultation : 10 mai 2016  
Assemblée publique de consultation : 18 mai 2016  
Adoption du règlement : 6 juin 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jason JALBERT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Claude LAFOND  
C/d urb.<<arr.>60000>>

Le : 2016-04-18





**Dossier # : 1164871013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du projet de règlement numéro 1886-345 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) permettre l'aménagement, en zone industrielle, de certains bureaux reliés à une activité industrielle à la mezzanine ou au 2e étage d'un bâtiment; b) uniformiser les dates permises d'installation de tous les types d'abris saisonniers.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-345 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) permettre l'aménagement, en zone industrielle, de certains bureaux reliés à une activité industrielle à la mezzanine ou au 2<sup>e</sup> étage d'un bâtiment; b) uniformiser les dates permises d'installation de tous les types d'abris saisonniers.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-04-20 13:00

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1164871013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du projet de règlement numéro 1886-345 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) permettre l'aménagement, en zone industrielle, de certains bureaux reliés à une activité industrielle à la mezzanine ou au 2e étage d'un bâtiment; b) uniformiser les dates permises d'installation de tous les types d'abris saisonniers.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 18 mai 2016, à 17 h, sur le premier projet de règlement numéro 1886-345 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) permettre l'aménagement, en zone industrielle, de certains bureaux reliés à une activité industrielle à la mezzanine ou au 2<sup>e</sup> étage d'un bâtiment; b) uniformiser les dates permises d'installation de tous les types d'abris saisonniers.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine DELISLE  
Secrétaire recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164871013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du projet de règlement numéro 1886-345 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) permettre l'aménagement, en zone industrielle, de certains bureaux reliés à une activité industrielle à la mezzanine ou au 2e étage d'un bâtiment; b) uniformiser les dates permises d'installation de tous les types d'abris saisonniers.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'application de la réglementation d'urbanisme entraîne forcément des remises en question et des ajustements, voire des améliorations au fil du temps. Dans le cadre de l'exercice d'émission des divers permis de transformation, de construction et autres, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a répertorié une série de dispositions devant être revues ou précisées. Ce projet de modification se veut le deuxième d'une série devant être proposée au courant de l'année 2016.

Les dispositions contenues dans le présent projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire en fonction de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA15 13 0238 en date du 8 septembre 2015 (1151462006) - Adoption du règlement numéro 1886-340 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier la date relative à l'installation d'un abri d'auto saisonnier.

**DESCRIPTION**

Ce projet de règlement aura pour effet d'amender le Règlement de zonage numéro 1886 de façon à :

- uniformiser les dates permises d'installation de tous les types d'abris saisonniers contenus dans le Règlement 1886;
- permettre l'aménagement, en zone industrielle, de certains bureaux reliés à une activité industrielle à la mezzanine ou au 2<sup>e</sup> étage d'un bâtiment.

**JUSTIFICATION**

**Règlement de zonage numéro 1886**

L'article 4.3.1.1, visant l'autorisation d'aménager un local ou un bureau relié à des activités industrielles ou aux besoins du propriétaire de l'immeuble, concerne le 2<sup>e</sup> étage du

bâtiment, en zone industrielle. Par contre, bon nombre de bâtiments industriels comptent une mezzanine qui correspond à moins de 40% de la superficie de plancher du rez-de-chaussée. Par définition, cette mezzanine ne constitue pas un étage et les autorisations contenues à l'article 4.3.1.1 ne peuvent s'appliquer puisque limitées au 2<sup>e</sup> étage.

En fait, une mezzanine se définit comme suit: «Étendue de plancher comprise entre deux planchers d'un bâtiment ou entre un plancher et une toiture et dont la superficie n'excède pas 40% de celle du plancher immédiatement au-dessous. Au-delà de 40%, cette superficie de plancher constitue un étage aux fins du calcul de la hauteur d'un bâtiment en étage». L'article 4.3.1.1 serait donc modifié pour permettre les usages qui y sont mentionnés à la mezzanine se trouvant juste au-dessus du plancher du rez-de-chaussée d'un bâtiment, en plus du 2<sup>e</sup> étage.

Le Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier la date relative à l'installation d'un abri d'auto saisonnier (1886-340) est entré en vigueur le 8 septembre 2015. Ce dernier a modifié la date d'installation des abris d'auto saisonniers, la faisant passer au « samedi précédant le jour de l'Action de grâce ». Par contre, le Règlement de zonage numéro 1886 comporte plusieurs types d'abris saisonniers (allée d'accès, escalier menant au sous-sol, balcon, au sol, allée d'accès menant à un stationnement souterrain pour un usage commercial, entrée principale d'un bâtiment et lave-auto). Ce faisant, il est apparu évident que les dates d'installation, par souci de transmission de l'information auprès des citoyens, de cohérence et d'application réglementaire, devaient être les mêmes pour tous les types d'abris saisonniers. Les articles concernés seront donc modifiés, par le présent projet de règlement, afin que la date d'installation soit la même que celle qui avait été proposée dans le Règlement numéro 1886-340, soit le « samedi précédant le jour de l'Action de grâce ».

Les articles à modifier sont les suivants :

- 6.1.2.2.7 - Abris d'auto saisonnier pour une allée d'accès menant à un stationnement souterrain autorisé d'un usage de la classe d'usages h3
- 6.1.2.2.9 - Abri saisonnier
- 6.1.2.2.10 - Abri saisonnier d'escalier conduisant au sous-sol
- 6.1.2.2.11 - Abri saisonnier sur balcon
- 6.1.2.2.12 - Abri saisonnier au sol
- 6.2.2.2.7 - Abri d'auto saisonnier pour une allée d'accès menant à un stationnement souterrain autorisé d'un usage du groupe d'usages «Commerce (C)»
- 6.2.2.2.12 - Abri saisonnier relié à une entrée d'un bâtiment principal
- 6.3.2.6 - Abri saisonnier relié à une entrée d'un bâtiment principal
- 6.4.11 - Abri saisonnier relié à une entrée d'un bâtiment principal
- 9.1.7 - Abri d'auto saisonnier pour un lave-auto

## **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)**

Les modifications suivantes sont susceptibles d'approbation référendaire en fonction de la LAU :

- Articles 6.1.2.2.7, 6.1.2.2.9, 6.1.2.2.10, 6.1.2.2.11, 6.1.2.2.12, 6.2.2.2.7, 6.2.2.2.12, 6.3.2.6, 6.4.11, 9.1.7 (LAU, article 113, al. 2, 3<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup>)
- Article 4.3.1.1 (LAU, article 113, al. 2, 3<sup>o</sup>)

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement : 2 mai 2016  
Avis public d'une assemblée publique de consultation : 10 mai 2016  
Assemblée publique de consultation : 18 mai 2016  
Adoption du second projet de règlement : 6 juin 2016  
Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire : 14 juin 2016  
Adoption du règlement : 4 juillet 2016  
Processus référendaire, le cas échéant.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jason JALBERT  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-Claude LAFOND  
Chef de division urbanisme

Le : 2016-04-18



**Dossier # : 1163022010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 1887-22 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887) afin de modifier les règles de stationnement lors de l'enlèvement de la neige.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

D'adopter le règlement numéro 1887-22 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887) afin de modifier les règles de stationnement lors de l'enlèvement de la neige.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-04-20 15:16

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163022010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 1887-22 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887) afin de modifier les règles de stationnement lors de l'enlèvement de la neige.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement sur la circulation dans les limites de la ville (1887) prévoit un délai d'installation des enseignes prohibant le stationnement lors de l'exécution de différents travaux par la Ville. L'arrondissement souhaite s'arrimer avec la nouvelle politique de déneigement de la Ville de Montréal et s'harmoniser avec les autres arrondissements quant à l'installation des interdictions de stationnement lors des opérations de chargement de la neige.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le 15 février 2016, les membres de la commission permanente des travaux publics, de l'environnement et des transports ont recommandé de modifier la réglementation relative à l'installation des interdictions de stationnement en vue du chargement de la neige afin de s'arrimer avec la nouvelle politique de déneigement de la Ville de Montréal et de s'harmoniser avec les autres arrondissements. Ainsi, le délai d'installation des enseignes prohibant le stationnement prévu à l'article 33 du *Règlement sur la circulation dans les limites de la ville* (1887) sera modifié pour tenir compte d'un délai minimum de pose d'enseigne de 4 heures plutôt que de 12 heures. Les délais demeurent inchangées pour tout autre intervention sur les chemins publics et terrains de stationnement publics où le stationnement est permis.

**JUSTIFICATION**

Les opérations de déneigement sont souvent compliquées par la présence de véhicules stationnés dans les rues et que les machineries doivent contourner, laissant des véhicules enterrés et des bancs de neige non dégagés. La modification réglementaire va permettre à l'arrondissement d'optimiser ses opérations de déneigement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de réduire le minimum requis pour la pose de la signalisation relative au stationnement sur les voies publiques et les terrains de stationnement publics va permettre d'optimiser les opérations de déneigement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement : 6 juin 2016  
Avis public d'entrée en vigueur : 14 juin 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Articles 4 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1)  
Article 2 du *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard  
Daniel FLEURY, Saint-Léonard

Lecture :

Jean-François MARCHAND, 20 avril 2016  
Daniel FLEURY, 19 avril 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guyline CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

### **ENDOSSÉ PAR**

Steve BEAUDOIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-04-18



**Dossier # : 1163022012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 2218-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (2218) afin de modifier certains tarifs relatifs à l'urbanisme.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter le règlement numéro 2218-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (2218) afin de modifier certains tarifs relatifs à l'urbanisme.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-04-21 10:00

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1163022012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 2218-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (2218) afin de modifier certains tarifs relatifs à l'urbanisme.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) stipule que le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Le 17 août 2015, le conseil de la ville a adopté le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard (15-060). Depuis l'entrée en vigueur de ce règlement, le 24 août 2015, la délivrance d'un permis de lotissement est exigée pour les projets de redéveloppement ou lors de la création d'une copropriété divise. Cependant, le tarif actuel s'applique difficilement à cette dernière situation.

De plus, nous constatons que le tarif applicable pour une modification d'une résolution acceptant un plan d'implantation et d'intégration architecturale est trop élevé par rapport à celui exigé pour la présentation d'un dossier en vertu de la procédure concernant les P.I.I.A. pour les zones h1 et h2.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA15 13 0353 en date du 7 décembre 2015 (1153022014) - Adoption du règlement numéro 2218 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016).

Résolution numéro CM15 1019 en date du 18 août 2015 (1151462004) - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard »

**DESCRIPTION**

Modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (2218) afin de fixer un tarif pour la délivrance d'un permis de lotissement lors de la création d'une copropriété divise et de modifier le tarif applicable à la modification d'une résolution autorisant un P.I.I.A.

**JUSTIFICATION**

L'adoption du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard (15-060) a un impact sur la tarification imposée pour la délivrance d'un permis de lotissement. Le tarif actuel, établi selon la superficie du lot (terrain) est difficilement applicable aux opérations cadastrales relatives à la création d'une copropriété divisée. De plus, le tarif applicable à la modification d'une résolution autorisant un P.I.I.A. doit être modifié afin de l'harmoniser avec le tarif exigé pour la présentation d'un dossier en vertu de la procédure concernant les P.I.I.A. pour les zones h1 et h2.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement : 6 juin 2016  
Avis public d'entrée en vigueur : 14 juin 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4)  
Articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie-Claude LAFOND, Saint-Léonard

Lecture :

Marie-Claude LAFOND, 21 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-21

Steve BEAUDOIN  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1165909011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8685, rue Aétérna - Lot numéro 1 333 618 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 mai 2016.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-08 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8685, rue Aétérna, lot numéro 1 333 618 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-25 08:15

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165909011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8685, rue Aéterna - Lot numéro 1 333 618 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction numéro 2016-14024 a été déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8685, rue Aéterna, dans la zone H11-02.

Une demande de permis de démolition numéro 2016-14027 a également été déposée pour démolir le bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Le milieu**

Le projet s'insère dans un voisinage résidentiel comptant majoritairement des maisons unifamiliales isolées d'un (1) étage, et quelques-unes de deux (2) étages, dans le secteur de la COOP.

**Le projet**

Le bâtiment visé par la présente demande de PIIA s'implantera sur un lot d'une superficie de 529,50 m<sup>2</sup>. Il aura une implantation au sol de 160,74 m<sup>2</sup>, ce qui représente un taux d'implantation conforme de 30,35 %. Il sera recouvert de pierres et de briques dans les tons de brun, une partie du bâtiment présente deux (2) étages (split level) et une hauteur d'un peu moins de huit mètres (7,77 m). Le bâtiment comprendra notamment un garage de deux (2) places en façade.

**Arbre**

Dans un rapport préparé par la Division de la voirie, des parcs et des espaces verts, il est requis de conserver un (1) arbre public présent en façade, soit un tilleul à feuilles cordées de 54 centimètres de diamètre, et ce, en respectant le périmètre de protection établi.

**Le règlement**

En vertu de l'article 8.4 du Règlement de zonage numéro 1886, toute nouvelle construction dans le secteur de la COOP est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

**JUSTIFICATION**

Après analyse du P.I.I.A. applicable et des autres exigences, ce projet rencontre tous les objectifs et les critères cités à l'article 8.4.2 du Règlement numéro 1886 relatifs à une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment situé dans le secteur de la COOP.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises émet donc un avis favorable à la présente demande.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conservation de l'arbre public en façade.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélany ROY  
Conseillère en planification

### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-05-19

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1165909012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5540, rue De Foucauld (nouveau numéro civique) - Lot numéro 1 332 637 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 mai 2016.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-10 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux (2) étages sur le terrain situé à l'angle des rues Laverdière et De Foucauld, actuellement occupé par un bâtiment unifamilial isolé d'un (1) étage situé au 8925, rue Laverdière, et qui sera modifié en orientant la façade principale vers la rue de Foucauld, remplaçant ainsi le numéro civique par le 5540, rue De Foucauld (nouveau numéro civique), lot numéro 1 332 637 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-25 11:42

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165909012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5540, rue De Foucauld (nouveau numéro civique) - Lot numéro 1 332 637 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction numéro 2016-13976 a été déposée pour construire un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux (2) étages sur le terrain situé à l'angle des rues Laverdière et de Foucauld. Le terrain est actuellement occupé par un bâtiment unifamilial isolé d'un (1) étage situé au 8925, rue Laverdière, dans la zone H09-13. Le projet prévoit la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment ayant sa façade principale orientée vers la rue De Foucauld. Le nouveau numéro civique du bâtiment sera le 5540, rue De Foucauld.

Une demande de permis de démolition sera déposée pour démolir le bâtiment existant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Le milieu**

Le projet s'insère dans un voisinage résidentiel comptant des maisons unifamiliales isolées d'un (1) étage et de deux (2) étages, dans le secteur de la COOP.

**Le projet**

Le bâtiment visé par la présente demande de PIIA s'implantera sur un lot d'une superficie de 500,40 m<sup>2</sup>. Il aura une implantation au sol de 168,69 m<sup>2</sup>, ce qui représente un taux d'implantation conforme de 33 %. Le rapport plancher/terrain (COS) est également conforme et représente 0,60. Le bâtiment aura deux (2) étages, soit une hauteur d'un peu moins de neuf mètres (8,80 m), sauf la partie arrière du bâtiment qui sera d'un (1) étage. Il sera recouvert de pierres et de blocs architecturaux dans les tons de beige et comprendra un garage de deux (2) places en façade.

**Arbre**

Dans un rapport préparé par la Division de la voirie, des parcs et des espaces verts, il est

requis de conserver un (1) arbre public présent dans la cour latérale adjacente à la rue Laverdière, soit un érable de Norvège de 64 centimètres de diamètre, et ce, en respectant le périmètre de protection établi.

### **Le règlement**

En vertu de l'article 8.4 du Règlement de zonage numéro 1886, toute nouvelle construction dans le secteur de la COOP est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). De plus, en vertu de l'article 8.2 de ce règlement, tout nouveau bâtiment faisant partie de la classe d'usages h1 situé sur un terrain d'angle est soumis à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

### **JUSTIFICATION**

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, ce projet rencontre la majorité des objectifs et des critères cités à l'article 8.2.2 du Règlement de zonage numéro 1886 relatifs à une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment résidentiel h1 situé sur un terrain d'angle.

Par contre, certains des critères énoncés à l'article 8.4.2 de ce règlement, soit ceux relatifs à une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment situé dans le secteur de la COOP, ne sont pas rencontrés.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la présente demande, mais émet les réserves suivantes:

- aucun décroché, retrait ou avancé n'est présent sur les deux (2) étages de la façade principale;
- traitement architectural de la façade latérale adjacente à la rue est non similaire à celui de la façade principale (aucune fenestration, marquise, porte vitrée ou pilastre architectural).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conservation de l'arbre public présent dans la cour latérale adjacente à la rue Laverdière, soit un érable de Norvège de 64 centimètres de diamètre.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélany ROY  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-19

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1164871014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9055, rue Deschambault - Lot numéro 1 332 547 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 mai 2016.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-09 visant la modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9055, rue Deschambault, lot numéro 1 332 547 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-25 11:43

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164871014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9055, rue Deschambault - Lot numéro 1 332 547 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le permis de construction numéro 2015-28141 a été émis le 29 juin 2015 pour ériger un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé (49' x 43'-4" de forme irrégulière), de deux (2) étages avec garage, dans la zone H09-13.

Les requérants désirent apporter une modification au bâtiment ayant été construit suite à ce permis.

En vertu de l'article 8.4 du Règlement de zonage numéro 1886, la modification de ce bâtiment est soumise à la procédure du P.I.I.A. étant donné que sa façade est transformée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA15 13 0083 en date du 7 avril 2015 (1153385009) - Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveau bâtiment résidentiel situé au 9055, rue Deschambault - Lot numéro 1 332 547 du cadastre du Québec.

**DESCRIPTION**

**Le milieu**

Le bâtiment visé par la demande, implanté sur la rue Deschambault, entre les rues Grandbois et De Foucauld, est situé en zone résidentielle (H09-13), laquelle permet la classe d'usages h1 (unifamilial). Conséquemment, le cadre bâti environnant est constitué de maisons unifamiliales allant d'un (1) à deux (2) étages.

**La propriété visée**

Le bâtiment, une maison unifamiliale de deux (2) étages avec sous-sol, est implanté sur un terrain de forme irrégulière comptant 6 696,3 pi<sup>2</sup> (622,11 m<sup>2</sup>). Sa largeur est de 49' et sa profondeur est de 43',4". Sa volumétrie comporte une partie en avant-corps ainsi qu'une partie en retrait au 2<sup>e</sup> étage. Le garage, au niveau du sol, est recouvert d'un avant-toit lequel a une pente de 56 %.

## **Le projet**

Dans la version des plans approuvés en 2015, on pouvait noter que la porte de garage était recouverte d'un avant-toit empiétant dans la cour latérale sud. Les requérants désirent ajouter un autre avant-toit qui serait en recul par rapport à celui couvrant la porte de garage et situé à une hauteur supérieure à ce dernier, soit environ 2' plus haut. Les deux (2) avant-toits auraient, toutefois, la même projection dans la cour latérale, faisant une continuité de ce côté en se trouvant à 1,5 m de la limite latérale.

## **Le règlement**

Puisque les travaux proposés consistent en une modification touchant l'apparence extérieure d'un bâtiment situé dans le secteur de la COOP, le projet doit répondre aux objectifs et aux critères énumérés à l'article 8.4 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

## **JUSTIFICATION**

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises émet un avis favorable à la présente demande et ce, considérant les éléments suivants :

- la pente de l'avant-toit proposé est supérieure au ratio 1 : 6;
- ce dernier comporte trois (3) versants;
- cet ajout, au-dessus de la fenêtre latérale n'entraînera pas d'effet de masse sur le voisinage;
- en suivant le prolongement de l'avant-toit du garage, le nouvel avant-toit propose un équilibre entre les formes en plus d'avoir la même pente que ce dernier

En conséquence, il y aurait lieu de le transmettre au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jason JALBERT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-19

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1163022013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 2205-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2205) afin d'en modifier sa composition.

D'adopter le règlement numéro 2205-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2205) afin d'en modifier sa composition.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-06-03 11:28

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1163022013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro 2205-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2205) afin d'en modifier sa composition.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2205) prévoit à son article 3 que « le comité est composé de six (6) membres désignés par le conseil d'arrondissement, dont un (1) membre du conseil d'arrondissement et cinq (5) résidents de l'arrondissement.». Afin de s'assurer d'une plus grande souplesse, il est proposé de modifier sa composition afin d'ajouter deux (2) membres qui sont des résidents et un (1) membre qui est un membre du conseil d'arrondissement et qui agirait à titre de vice-président.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA14 13 0179 en date du 2 juin 2014 (1143022011) - Adoption du règlement numéro 2205 intitulé : Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme.

**DESCRIPTION**

Les modifications au règlement sont les suivantes :

- la composition du comité passe de six (6) à neuf (9) membres par l'inclusion de trois nouveaux membres dont un membre supplémentaire du conseil d'arrondissement;
- un des deux élus est nommé président du comité par le conseil d'arrondissement, l'autre vice-président;
- le quorum des réunions du comité passe de quatre (4) membres à cinq (5) membres;
- lorsque le président est absent, c'est le vice-président qui préside la réunion.

**JUSTIFICATION**

Cette modification au règlement a pour but de permettre un fonctionnement optimal du comité consultatif d'urbanisme et d'améliorer la représentativité.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement : 4 juillet 2016

Avis public d'entrée en vigueur : 12 juillet 2016

Nomination des nouveaux membres : 6 septembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 132 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4)

Article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie-Claude LAFOND, Saint-Léonard

Johanne COUTURE, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne COUTURE, 3 juin 2016

Marie-Claude LAFOND, 2 juin 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guyline CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

### **ENDOSSÉ PAR**

Steve BEAUDOIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-06-02



**Dossier # : 1163022002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016.

De désigner monsieur le conseiller ou madame la conseillère XXX comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-05 08:28

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163022002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) stipule que **le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.** Monsieur le conseiller Mario Battista a été désigné maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mars, avril, mai et juin 2016, lors de la séance tenue le 1er février 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA16 13 0028 en date du 1er février 2016 (1163022001) - Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mars, avril, mai et juin 2016.

**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement doit désigner un conseiller comme maire suppléant d'arrondissement pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guyline CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Steve BEAUDOIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-05-05



**Dossier # : 1163385001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mai 2016.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mai 2016.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-20 08:58

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1163385001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mai 2016.

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nous soumettons au conseil d'arrondissement le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mai 2016.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LAFOND  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-19

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1160539005**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Avril 2016.

Prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'avril 2016.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-05 08:28

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1160539005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Avril 2016.

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nous vous transmettons en annexe les bordereaux des permis de construction et d'affichage, ainsi que des certificats d'autorisation émis au cours du mois d'avril 2016. Pour fins de statistiques, nous vous soumettons également les documents suivants :

- Statistiques mensuelles comparatives concernant l'émission des permis de construction et d'affichage;
- Statistiques mensuelles concernant les certificats d'autorisation d'usage (selon la division de l'activité économique);
- Graphiques démontrant l'évolution mensuelle et cumulative des permis de construction émis et le résultat comparatif 2015-2016 pour la même période.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LAFOND  
C/d urb.<<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-03

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises



**Dossier # : 1167281002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil municipal

**Charte montréalaise des droits et responsabilités :** Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts

**Projet :** -

**Objet :** Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2015 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2015 relatif à l'application du Règlement concernant l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-05-25 08:14

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167281002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2015 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'adoption par le conseil de la Ville de Montréal le 27 avril 2004 du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et de l'ordonnance en vertu de l'article 27 dudit règlement par le conseil d'arrondissement le 3 mai 2004 visant l'application du règlement sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, l'arrondissement doit déposer chaque année un rapport d'activités sur les actions menées sur son territoire en lien avec l'application de cette réglementation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA15 13 0032 en date du 2 février 2015 (1153385004) - Dépôt au conseil municipal du bilan annuel 2014 relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.  
 Résolution numéro CA14 13 0037 en date du 3 février 2014 (1143385003) - Dépôt au conseil municipal du bilan annuel 2013 relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**DESCRIPTION**

*Le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard – Relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides* fait état des différentes actions réalisées par l'arrondissement au cours de l'année 2015 en lien avec cette réglementation. Il identifie les principales activités touchant le règlement visé, mais aussi les initiatives liées à l'information et à la sensibilisation des citoyens aux alternatives aux pesticides et aux bonnes pratiques horticoles écologiques. Ce Bilan contient également le rapport des interventions effectuées sur le domaine public par les employés de la Division de la voirie, des parcs et des espaces verts.  
 En 2015, les interventions d'écorçage des frênes se sont poursuivies à l'arrondissement, grâce au soutien de la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal

(DGPV). À ce jour, l'arrondissement a reçu les rapports de déqualification et des écorçages complétés en 2015 par le DGPV. Les déqualifications ont mené à l'abattage de 57 arbres au cours de l'année 2015, auquel s'ajoute l'abattage des 37 frênes dépistés positifs lors de l'écorçage fait en 2015 par le DGPV.

Encore cette année, quatre pièges collants pour dépister l'agrile du frêne ont été installés et se sont révélés positifs. L'arrondissement a sélectionné 108 frênes hors des zones SLAM (slow ash mortality) pour traitement au TreeAzin dans le cadre du contrôle de l'agrile du frêne par le biais de la DGPV. De son côté, la DGPV a traité environ 600 frênes dans les zones d'infestation déclarées et ainsi a réduit les risques de propagation de l'insecte. Toutes ces interventions ont été effectuées dans le cadre du Plan de lutte montréalais visant à ralentir la progression de l'insecte adopté par la Ville de Montréal.

Outre l'agrile du frêne, l'arrondissement poursuit ses pratiques de lutte biologique contre les acariens (tétranyques et tarsonème), insectes (les thrips, pucerons, sciaride et aleurodes) et les maladies (pythium) dans sa serre de production.

Dans le but de soutenir ses citoyens dans l'adoption de pratiques durables d'entretien de leurs végétaux, l'arrondissement a aussi organisé plusieurs activités à leur intention. Notamment :

- Deux distributions gratuites de compost (printemps / automne). Cette initiative s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de soutenir les citoyens dans leur démarche de jardinage « durable » en leur fournissant un engrais naturel, riche en substances nutritives qui remplace avantageusement les amendements de synthèse et qui est idéal pour l'entretien économique d'une pelouse écologique;
- Des stands d'information sur les arbres urbains, les pesticides et le jardinage écologique lors de la Fête du citoyen qui se déroulait le dimanche 13 septembre 2015. Ces stands étaient animés par des experts du domaine afin de rappeler aux citoyens les bienfaits des arbres urbains et les modalités d'application du règlement sur les pesticides. Ces spécialistes offraient aussi des conseils sur les arbres (maladies, entretien) et sur les solutions de rechange aux pesticides en lien avec leurs préoccupations (vers blancs, fourmis, mauvaises herbes, etc.).

De plus, dans le cadre de leur mandat, les agentes de sensibilisation de l'Écoquartier de Saint-Léonard ont sensibilisé et informé les citoyens à différentes thématiques environnementales, notamment au jardinage écologique, au bon usage de l'eau et à une meilleure gestion des matières résiduelles.

Les interventions en lien avec les demandes de permis d'application de pesticide et les appels logés au Bureau Accès Montréal (BAM) sont détaillées dans le bilan annuel.

Ces initiatives s'inscrivent dans la volonté de l'arrondissement de créer un milieu de vie sain et de qualité pour ses résidents.

## **JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 32 du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du règlement à l'égard de son territoire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces actions s'inscrivent en concordance avec le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, notamment avec les orientations visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et l'amélioration de la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces vert. Notez que le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 n'a pas encore été adopté.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 32 du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie ROUSSELLE  
Agent(e) de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises

Le : 2016-05-19



**Dossier # : 1163022014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 1886-343 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes.

Il est recommandé de prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement en date du 1er juin 2016 ainsi qu'une copie corrigée du règlement numéro 1886-343 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires », adopté le 2 mai 2016.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2016-06-02 14:19

**Signataire :** Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163022014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 1886-343 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de la rédaction du texte du règlement numéro 1886-343 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires, une erreur s'est glissée à la cédule intitulée « CÉDULE F – Patrimoine bâti » à l'annexe « A » de ce règlement. Celle-ci montre différents secteurs concernant le patrimoine bâti alors que seul le secteur de valeur exceptionnelle devrait être montré. Une correction est donc nécessaire afin d'éviter toute confusion quant à l'identification du secteur concerné par cette modification au règlement de zonage.

À cet égard, l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) constitue un instrument juridique approprié, puisqu'il habilite le greffier ou le secrétaire-trésorier d'une municipalité à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance, un règlement ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur apparaissant de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise par l'instance compétente. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil, du comité exécutif ou du conseil d'arrondissement, selon le cas, une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

L'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) stipule en outre que le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal.

Par conséquent, un procès-verbal de correction a été dressé et signé par le secrétaire d'arrondissement en date du 1er juin 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA16 13 0127 en date du 2 mai 2016 (1165909008) - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et adoption du Règlement numéro 1886-343 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la

concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes.

## **DESCRIPTION**

De déposer au conseil le procès-verbal de correction d'une erreur qui s'est glissée à la cédule intitulée « CÉDULE F – Patrimoine bâti » à l'annexe « A » du Règlement numéro 1886-343 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes.

La correction consiste à remplacer la cédule intitulée « CÉDULE F – Patrimoine bâti » à l'annexe « A » de ce règlement, par une version de cette cédule montrant uniquement le secteur à valeur exceptionnelle.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 92.1, de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et article 27, de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-02

Steve BEAUDOIN  
Directeur d'arrondissement